



Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique

Béatrice Hibou

► To cite this version:

Béatrice Hibou. Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique. Les Études du CERI, 1996, pp.1-42. hal-01010176

HAL Id: hal-01010176

<https://sciencespo.hal.science/hal-01010176>

Submitted on 19 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Études du CERI
N° 15 - avril 1996

Les enjeux de l'ouverture au Maroc
Dissidence économique et contrôle politique

Béatrice Hibou

Les enjeux de l'ouverture au Maroc

Dissidence économique et contrôle politique

Béatrice Hibou

Après une décennie quatre-vingt caractérisée par le rétablissement des finances publiques et notamment par la tentative de résolution du problème de la dette, le Maroc s'est récemment engagé, sous la pression des faits et des contraintes extérieures, dans une accélération de son "ouverture". L'ajustement structurel, théoriquement achevé depuis 1992, se cherche un successeur moins financier et plus réformateur, après trois années difficiles : durant les mois de septembre et d'octobre 1995, à la suite de l'intervention d'Hassan II au Parlement en août, une série de "fuites" de rapports de la Banque mondiale et de divers rapports gouvernementaux confidentiels a été organisée dans la presse ; ce qui était murmuré et soupçonné sur l'état de santé du Maroc est ainsi devenu doctrine officielle. La signature, à Marrakech, des accords finaux de l'Uruguay Round créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a motivé le royaume chérifien dans sa volonté, au moins affichée et diplomatique, d'être une fois de plus un élève modèle de la communauté internationale. Enfin, le "choix" d'un ancrage toujours plus marqué à l'Europe a été concrétisé par la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne ainsi que par le dénouement laborieux de l'accord spécifique sur la pêche. S'il s'agit bien d'un choix politique, l'adhésion à la zone de libre-échange constitue aussi une "obligation" : ne pas y adhérer s'avérerait impossible étant donné la "globalisation" des échanges euro-méditerranéens et le caractère primordial des relations du Maroc avec l'Europe. L'ALE a été signé entre l'Union européenne et le Maroc le 16 novembre 1995 ; le coup d'envoi de la nouvelle politique euro-méditerranéenne a été solennellement lancé les 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone avec la ratification d'un texte commun entre les quinze membres de l'Union européenne et les douze pays tiers méditerranéens. La particularité de cet accord est d'envisager la libre circulation des produits et des facteurs de production autres que le travail : l'ALE est même considéré comme une alternative à la migration, comme une compensation à la fermeture des frontières européennes¹.

Sans doute ces trois engagements (poursuite de l'ajustement, respect des accords du GATT et mise en œuvre de l'ALE) n'ont-ils pas la même importance et ne revêtent-ils

¹ Pour les débats sur les relations entre migration et libéralisation des échanges, voir par exemple G. Tapinos, D. Cogneau, P. Lacroix et A. Ruggy, *Libre-échange et migration internationale au Maghreb*, Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1994 ; M. Schiff, "Politique commerciale et migration internationale à court et moyen terme", *Revue d'économie du développement* n°1, 1995 ; R. Faini et J. de Melo, "Trade liberalization, employment and migration : some simulations for Morocco", *CEPR Discussion Paper* n°1198, août 1995.

pas la même signification : les deux premiers, par leur caractère unilatéral, sont certainement beaucoup moins contraignants et plus largement susceptibles de subir les contournements et autres infractions caractéristiques des pays en développement soumis à de multiples conditionnalités ; en revanche, la nouvelle donne euro-méditerranéenne, parce qu'elle est contractuelle, semble *a priori* constituer une véritable contrainte ou, plus exactement, semble devoir remodeler de façon décisive les contours de la contrainte extérieure, par définition toujours pesante pour une "petite économie dépendante".

Quoi qu'il en soit, ces événements semblent indiquer une volonté inflexible d'adhérer à la nouvelle philosophie économique internationale, caractérisée à la fois par un libéralisme toujours plus poussé et par la nécessité d'appartenir à un bloc régional. Les évaluations non dogmatiques de cette libéralisation accrue, à présent disponibles, pour globales et prudentes qu'elles soient, convergent pour souligner les risques et les défis d'une telle réorientation. Dans ces conditions, on pourrait s'attendre à l'existence, dans la société marocaine, d'un large débat sur cette nouvelle donne. Le Maroc est-il armé pour affronter un tel enjeu ? Comment renforcer la compétitivité tant interne qu'internationale des activités économiques ? Quelle politique industrielle élaborer face aux défis qu'implique une plus grande ouverture ? Comment amorcer une réforme fiscale rendue urgente et indispensable par la disparition annoncée d'une part non négligeable des recettes fiscales d'ici une dizaine d'années ? A quels secteurs et selon quelles modalités affecter des fonds européens plus abondants et comment améliorer la capacité d'absorption du Maroc ?

Or, paradoxalement, ces réflexions demeurent confidentielles, voire inexistantes au Maroc. Les études sur les effets attendus et les évaluations de l'accord de libre-échange sont presque exclusivement le fait des partenaires européens, des bailleurs de fonds ou des équipes de recherche européennes². Après une période d'euphorie, des craintes commencent à s'exprimer au Maroc. Mais le travail des diverses commissions marocaines (sur l'investissement extérieur, sur les grappes industrielles, sur la compétitivité...), encore embryonnaire, n'est pas discuté publiquement ; la presse et les débats politiques (par exemple au Parlement) ne s'en font pas l'écho ; et surtout ces préoccupations ne semblent nullement déboucher sur une réflexion relative aux politiques économiques à mener.

En revanche, l'observateur étranger ne peut qu'être frappé par la simultanéité d'une absence totale de réformes internes et de l'intensité du discours marocain sur les nouveaux "fléaux" économiques : l'inefficacité de l'administration et l'absence d'une justice fiable sont dénoncées sans ambages ; l'importance économique et politique de l'activité narcotique est désormais débattue publiquement alors qu'il y a encore quelques mois ce "problème" n'existait pas ; et surtout la nouvelle campagne de lutte contre la contrebande, la drogue et la corruption est à la une de tous les journaux, au centre de tous les débats politiques, à la base de tous les remous internes.

Ce décalage entre défis internationaux et préoccupations nationales, cette substitution de la mise en œuvre de réformes par la mise en scène de "campagnes" ne sont pas anecdotiques et ne peuvent être réduits aux effets pervers d'un régime autocratique. Ils

² Comme étude approfondie du côté marocain, nous n'avons eu connaissance que de l'étude de Larbi Jaïdi "La zone de libre-échange Union européenne/Maroc : impact du projet sur l'économie marocaine", *Cahier du GEMDEV* n°22 (Vers une zone de libre-échange Europe-Maghreb), Paris, octobre 1994. Tous les autres travaux sont en cours ou "confidentiels".

suggèrent au moins deux analyses interprétatives complémentaires sur l'insertion internationale du Maroc : d'une part, si les programmes d'ajustement semblent avoir été insuffisants pour préparer le pays à la compétitivité, son "ouverture " sur l'Europe et sa capacité à gérer les contraintes extérieures ne sont pas pour autant remises en cause ; d'autre part, le débat sur la nouvelle insertion internationale du Maroc ne peut être cantonné aux problèmes de compétitivité et de réorientation des politiques économiques. Un détour par l'histoire permettra de mieux comprendre les enjeux socio-politiques et la signification actuelle de l'"ouverture ".

L'Accord de libre-échange : un choc extérieur peut-être moins contraignant que prévu

Jusqu'à l'automne 1995, le Maroc faisait preuve d'une détermination et d'un optimisme inébranlables face à son intégration à l'économie européenne et proposait un bilan élogieux de ses douze années d'ajustement. Les "révélation" des difficultés de l'économie marocaine en octobre 1995, par la Banque mondiale et les autorités chérifiennes elles-mêmes, ont correspondu, et ce n'est peut-être pas un hasard, aux négociations finales, puis à la signature de l'accord de libre-échange du Maroc avec l'Union européenne, ainsi qu'avec la signature des accords euro-méditerranéens de Barcelone. On peut se demander si cette réévaluation des performances du Maroc correspond à une réelle modification de la situation économique ou à la seule modification des perceptions que les autorités en ont ; si ce changement de perception des nouveaux enjeux économiques est tactique ou réel ; si l'accord de libre-échange modifie effectivement les contraintes extérieures du Maroc ; et finalement si cette contrainte est insurmontable.

Les effets attendus de l'ouverture

Il existe depuis 1969, et surtout 1976, des accords entre l'Europe et l'ensemble des pays tiers méditerranéens, ainsi que des accords bilatéraux entre l'Europe et le Maroc. De ce fait, les produits industriels bénéficient déjà d'un libre accès au marché européen, le textile faisant l'objet d'un accord particulier (existence de quotas, qui se sont avérés d'autant plus favorables qu'ils n'ont pas toujours été respectés³ et qu'ils constituaient une véritable protection vis-à-vis des concurrents asiatiques) ; les produits agricoles ont toujours subi des restrictions importantes du fait de la politique agricole commune mais ont bénéficié

³ Selon la Banque mondiale, en dépit de restrictions volontaires à l'exportation, les exportations de textiles et d'habillement ont pu dépasser de 200 à 300 % les quotas sans qu'aucune sanction n'ait été prise. *Royaume du Maroc, Mémoire économique vers une augmentation de la croissance et de l'emploi, vol.1. Rapport n°14155-MOR, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, Banque mondiale, 15 septembre 1995.*

de préférences commerciales et de concessions tarifaires par rapport aux concurrents extra-communautaires.

Dans ces conditions, ce sont à la fois les nouvelles modalités de l'ancrage européen (fin de la protection pour les produits industriels européens ; extension à un certain nombre d'autres pays des préférences octroyées au Maroc) et la modification de l'environnement économique international du bloc euro-méditerranéen (derniers accords du GATT, notamment abolition de l'accord multifibre ; concurrence accrue au sein de l'Union) qui constituent les défis majeurs pour l'économie marocaine.

En effet, celle-ci s'est fortement libéralisée. Globalement, la baisse des droits de douane a été importante, les restrictions quantitatives ont quasiment disparu, le biais anti-export a été largement réduit⁴. La réelle diversification des exportations dans les années quatre-vingt (nouvelles productions agricoles, montée de la spécialisation dans le textile) s'explique en partie par cette diminution des "distorsions", ainsi que par une série de dévaluations du dirham.

Exportations de fruits frais

	fraises	melons
1980	0	0
1991/92	995 t	2 635 t
1992/93	5 152 t	5 165 t
1993/94	6 987 t	7 785 t

Source : *Etude de la filière des fruits frais au Maroc et recommandations*, Agrobusiness Marketing Investment pour l'USAID, août 1995.

Exportations de fleurs coupées

1980	0 t
1986/87	648 t
1991/92	2 365 t

Source : *Etude de la filière fleurs coupées et recommandations*, Agrobusiness Marketing Investment, pour l'USAID, mars 1995.

⁴ Voir notamment Morocco : *the Impact of Liberalization on Trade and Industrial Adjustment*, Banque mondiale, Report n°6714-MOR, vol.2, mars 1988 ; *Examen des politiques commerciales. Royaume du Maroc : rapport du gouvernement*. Organisation mondiale du commerce, WT/TPR/G/8, 16 novembre 1995 ; ainsi que Banque mondiale, 1995, op.cit. ; et *Resilience and Growth Through Sustained Adjustment : the Moroccan Experience*, IMF Occasional Paper nE117, janv. 1995.

Part du textile dans les exportations totales

1981	21,8 %
1985	23,7 %
1992	28,7 %

Source : Banque Mondiale, *Morocco : the Impact of Liberalization on Trade and Industrial Adjustment*, vol.2, mars 1988 et calculs personnels à partir de données officielles.

De même, cette transformation de la structure des incitations a contribué à modifier la structure des revenus : l'évolution observée a profité notamment aux grands agriculteurs, aux producteurs modernes de produits agro-alimentaires et de produits textiles mais aussi aux intermédiaires et aux acteurs de l'économie délictueuse ; elle a en revanche pénalisé les petits agriculteurs et la majorité de la population urbaine, comme semblent le suggérer, d'une part, la poursuite des migrations et, d'autre part, la montée du chômage et de l'informel.

Mais cette libéralisation n'est pas allée jusqu'à son terme, ni même jusqu'aux prévisions et aux recommandations des organisations internationales. Aussi les différents accords mentionnés en introduction devraient-ils avoir un impact important sur l'économie marocaine.

Les conditions de pénétration d'un certain nombre de produits agricoles sur le marché européen vont être légèrement améliorées : malgré le maintien de la politique agricole commune, les quotas de tomates et d'agrumes vont être augmentés et les prix de référence diminués. Pour que les producteurs marocains en profitent, il est cependant nécessaire que la compétitivité-prix de leurs produits se maintienne, voire s'accroisse. En revanche, les potentialités marocaines vont certainement être limitées en ce qui concerne les fleurs coupées (d'autant plus que le contingent bilatéral français disparaît). Quant à la libéralisation des importations de céréales (du fait des accords du GATT), elle devrait se traduire par un déficit accru du Maroc mais surtout par des effets organisationnels internes, au bénéfice des grands importateurs. Enfin, l'accord spécifique sur la pêche devrait permettre une amélioration des conditions de prise et de redevance et ouvre la voie à une modernisation des entreprises marocaines.

Ces nouvelles contraintes sur le monde agricole risquent d'aggraver encore le déséquilibre et l'inégalité entre grandes exploitations capitalistiques à forte productivité et petites exploitations non rentables. Ces dernières ont peu de chances de survivre dans les secteurs d'exportation⁵. Or les conséquences politiques de cette évolution sont d'ores et déjà visibles : la priorité accordée aux grands travaux d'irrigation, par exemple, a favorisé la stratification sociale du monde rural en accentuant la prolétarianisation des paysans

⁵ Voir les différentes études sectorielles faites par Agrobusiness Marketing Investment pour l'USAID en 1995 : *Etude de la filière fleurs coupées et recommandations*, mars 1995 ; *Etude de la filière des fruits frais au Maroc et recommandations*, août 1995 ; *Etude de la filière des fruits et légumes transformés et recommandations*, mars 1995.

et la marginalisation des régions les moins favorisées et en profitant "à un nombre restreint d'agriculteurs" ⁶. Dans la mesure où les restrictions financières de l'Etat, liées aux difficultés économiques et à l'ajustement structurel, ont déjà renforcé le capitalisme agraire au détriment des petits cultivateurs, un approfondissement de cette tendance sous l'effet de l'accord de libre-échange risque de remettre en cause l'équilibre politique dans le monde rural. En effet, les choix économiques (répartition des terres à l'indépendance et statut foncier qui renforcent les caïds et les notables locaux ; grands barrages et réappropriation des terres au moment de la marocanisation au profit de l'Etat et des grandes familles) correspondaient à l'alliance traditionnelle entre, d'une part, le roi et la bourgeoisie rurale et, d'autre part, le roi et l'élite urbaine ⁷. Cependant, les conséquences de l'accord de libre-échange risquent de favoriser encore davantage les seconds au détriment d'une partie des premiers et des petits paysans déjà marginalisés. Il est dès lors probable que le fellah ne sera plus le "défenseur du trône" qu'il a été durant les années soixante et soixante-dix.

L'impact de l'ouverture, dans les douze ans, du marché intérieur marocain aux produits industriels européens est bien entendu complexe et difficilement prévisible dans le détail. On peut tout de même avancer qu'elle constitue une menace évidente pour la plupart des entreprises d'import-substitution en raison de l'importance des protections qui demeurent et de la faible compétitivité de la plupart des entreprises de ces secteurs (construction mécanique, matériel de transport, industrie pharmaceutique, papier-carton). Les conséquences socio-politiques d'une telle évolution ne peuvent être négligées : on sait que ces secteurs se sont développés dans les années soixante-dix grâce à des politiques économiques particulièrement favorables (mesures de protection, codes d'investissement, aide à la création de PME), aux commandes et aux marchés publics, aux facilités accordées en cas de rachat d'entreprises, à la politique de marocanisation en général, et aux collusions d'intérêts entre les différents segments d'une même élite largement issue de la haute fonction publique et, en tout cas, du même milieu social (essentiellement bourgeoisie fassie et soussie) ⁸. En dépit de conflits permanents et de la peur des interventions intempestives du Makhzen ⁹, la contrepartie de ces avantages a été un

⁶ *Rapport sur le développement économique et social*, Banque Mondiale, 1981, p. 189, cité par J.J. Pérennès, "Le Maroc à portée du million d'hectares irrigués", *Maghreb-Machrek* n°137, juil.-sept. 1992. Les travaux d'irrigation, qui concernent moins de 10 % de la surface agricole utile, ont bénéficié d'autant de crédits que tout le reste de l'agriculture marocaine.

⁷ Voir R. Leveau, *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP, 2ème édition 1985.

⁸ Voir J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975 ; D. Ben Ali, "Etat et reproduction sociale au Maroc : le cas du secteur public", *Annuaire de l'Afrique du Nord* t. XXVI, 1987 ; A. Berrada et M. Saïd Saadi, "Le grand capital privé marocain" in J.-C. Santucci (dir.), *Le Maroc actuel I*, Paris, Editions du CNRS, 1992 ; S. Tangeaoui, *Les Entrepreneurs marocains : pouvoir, société*, modernité, Paris, Karthala, 1993.

⁹ Littéralement, le Makhzen est "l'entrepôt" ; jusqu'au Protectorat, ce terme a désigné la maison royale, puis l'appareil d'Etat. Sans entrer dans une analyse approfondie du terme, on peut dire que le Makhzen représente aujourd'hui "un mode de gouvernement des hommes" (A. Claisse) mais aussi et surtout "une manière d'être et de faire, qui habite les mots, épice les plats, fixe le cérémonial des noces, tisse les habits de circonstance et détermine le rituel de référence qui fixe la forme et le contenu de la relation entre gouvernant et gouvernés" (M. Tozy, "Les enjeux de pouvoir dans les "champs politiques désamorcés" au Maroc" in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Editions du CNRS, 1991.

appui politique au régime, à un moment où ce dernier en avait d'autant plus besoin qu'il craignait l'évolution socio-politique des classes moyennes urbaines. Aujourd'hui que ces entrepreneurs se sentent menacés et "lâchés " par l'Etat, on ne peut sous-estimer les effets d'une renégociation inévitable des relations politiques entre ceux-ci et un régime en pleine crise de légitimité et de succession. Les transformations les plus importantes sont à venir : en effet, les lenteurs de la libéralisation, notamment dans les grands secteurs de l'import-substitution, s'expliquent en partie par le fait que ces acteurs étaient largement opposés, contrairement aux propriétaires de grands groupes, à l'ajustement structurel¹⁰.

En 1991, dernière année pour laquelle on dispose d'une analyse fine des taux de protection¹¹, le taux maximum s'élevait à 57,5 % (contre 500 % au début des années quatre-vingt), le taux moyen non pondéré à 37,6 % (contre 45-50 %) et le taux moyen pondéré à 27,8 %. En dehors de toute considération normative et à l'aune des contraintes (souvent idéologiques) internationales, ces niveaux sont encore élevés ; d'autant plus que, depuis 1986, parallèlement à la baisse générale observée, la protection a nettement augmenté dans certains secteurs (à travers les prix de référence et les droits de douane). Ce maintien d'une politique protectionniste est d'ailleurs perceptible dans le nombre relativement faible des faillites.

Cependant, l'effet réel de l'ouverture sur les entreprises d'import-substitution sera non seulement fonction du taux de protection actuel mais aussi du degré de pénétration des importations et de la compétitivité des entreprises. Or ceux-ci sont très différents d'un secteur à l'autre. Ainsi, l'industrie alimentaire ou l'industrie métallique risquent de souffrir particulièrement de l'ouverture alors que, en dépit de sa très faible compétitivité, le matériel d'équipement ou de bureau en sera moins affecté du fait d'une forte concurrence étrangère déjà existante dans le secteur.

¹⁰ Pour cette opposition de la petite bourgeoisie d'affaires à la libéralisation, voir par exemple A. Doumou et H. El Malki, "Les dilemmes de l'ajustement", ainsi que L. Jaïdi, "L'industrialisation de l'économie marocaine : acquis réels et modalités d'une remise en cause" in J.-C. Santucci (dir.), *op. cit.* A cette date (1992), les PME représentaient 87 % des unités industrielles.

¹¹ Ces données sont tirées de H. van de Wetering, S. Belghazi et A. McDermott, "Incentives and protection in Morocco's industrial sector in 1991", *CAER Discussion Paper* n°20, mars 1994.

Compétitivité de différents secteurs industriels

	Tx protection tarifaire (%)	dE pénétration des importations (%)	Compétitivité (CRI)
Habillement	57,5	3	61,4
Ind. aliment.	40,7	4	22,1
Boissons, tabacs	49,5	8	12,6
Textiles	50,0	38	66,9
Ind. métal.	44,6	53	93,7
Mat. équipem.	44,4	66	82,4
Machines bureau	n.d.	84	n.d.

Source : à partir de Larbi Jaïdi, *op.cit.* 1994 et Van de Wetering, Belghazi et McDermott, *op.cit.*, 1994. Le coût en ressources intérieures (CRI) est un indicateur de compétitivité : plus le CRI est élevé, moindre est la compétitivité.

L'effet réel de l'ouverture sur l'économie marocaine sera également influencé par l'évolution de la structure des entreprises : en effet, la majorité d'entre elles ont de multiples activités. La relative jeunesse du secteur au Maroc, le caractère avant tout commerçant de l'entrepreneur marocain et l'adoption d'une stratégie économique de lutte contre le risque peuvent expliquer le choix de la diversification. Mais on ne doit pas en sous-estimer les raisons politiques : elle reflète aussi l'absence de confiance à long terme dans le Makhzen, une stratégie de protection contre le risque et l'instabilité politiques par une sorte d'anonymat. En grandissant par démultiplication des activités, les entrepreneurs sont, d'une part, moins visibles et donc moins exposés aux actions d'un Makhzen maître des règles du jeu et dominateur et, d'autre part, moins vulnérables¹². Quoi qu'il en soit, cette caractéristique a constitué un avantage indéniable pendant les années de récession et de crise : en cas de difficultés, les entreprises se replient sur l'une ou l'autre de leurs activités. Mais cette stratégie ne sera sans doute plus viable à l'avenir : pour bénéficier d'économies d'échelle et survivre à la concurrence accrue, née de l'ouverture, la spécialisation risque de s'avérer un choix indispensable. Politiquement cependant, ce processus de recentrage forcé ne sera peut-être pas aussi dangereux qu'auparavant : l'ouverture sur l'extérieur et le développement de liens avec des capitaux étrangers joueront peut-être le rôle de nouvelles "protections" vis-à-vis des à-coups et des interventions arbitraires du Makhzen.

L'ouverture constitue en revanche une opportunité indéniable pour la rentabilité des entreprises exportatrices qui bénéficieront d'une baisse des droits sur les intrants et sur les

¹² On sait que le roi est le premier propriétaire terrien (depuis la marocanisation des terres), le premier industriel et le premier exportateur (à travers l'ONA et ses multiples filiales), le premier agriculteur (à travers les domaines royaux). Par ailleurs, les ponctions "fiscales" - non prévues - du Makhzen peuvent être élevées, comme ce fut le cas lors de la contribution obligatoire des Marocains - et particulièrement de la bourgeoisie urbaine - au financement de la mosquée Hassan II de Casablanca.

biens d'équipement (ainsi que de la libéralisation du commerce maritime selon l'accord du GATT) : cet avantage sera d'autant plus important que les entreprises marocaines importent une part non négligeable de ceux-ci, de surcroît principalement d'Europe. Parmi les entreprises exportatrices, l'Office chérifien des phosphates - OCP - devrait être l'un des grands gagnants (l'ensemble de ses exportations représentant 25,4 % des exportations totales du Maroc). Mais, dans la mesure où la plupart des produits industriels marocains entrent déjà librement dans le marché communautaire, cet avantage-prix risque fort d'être compensé par la concurrence accrue de la part d'autres partenaires privilégiés de l'Europe (et notamment par celle de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale).

Cas à part, le secteur textile subira très probablement une détérioration de ses avantages comparés en raison de l'abolition de l'Accord MultiFibre - AMF -, et cela malgré la baisse des droits de douane sur les intrants et l'élimination de leur prix de référence : la fin du système indirect de protection, sur le marché européen, vis-à-vis de la concurrence asiatique risque d'être cruelle pour une industrie textile finalement peu compétitive à l'aune internationale, d'autant plus que la concurrence des pays à salaires moins élevés (Europe centrale) peut continuer à s'intensifier. Or, non seulement le textile-habillement constitue le premier secteur exportateur manufacturier du Maroc (il représente aujourd'hui 44 % des exportations industrielles) mais surtout ses principaux acteurs ont toujours été relativement proches du Palais et membres influents de la bourgeoisie urbaine.

Globalement, on peut donc dire qu'à court terme, les effets de l'ouverture seront plutôt négatifs parce que les marchés à l'exportation sont déjà ouverts : le seul effet positif est l'effet-prix à l'exportation ; mais on risque d'assister simultanément à une perte d'activité avec l'entrée accrue des produits industriels européens, à une perte de recettes douanières et à l'aggravation probable des déséquilibres. Ce n'est qu'à plus long terme que l'ensemble des effets positifs devrait se faire sentir, l'amélioration de la compétitivité hors prix (productivité, technologie, économies d'échelle, etc.) exigeant du temps.

Des conditions de réussite de l'ouverture difficiles à réunir

Il n'existe pas d'évaluation générale, prenant en compte toutes les variables, de la réaction de l'économie marocaine à ces modifications internationales. Mais, en dehors des textes purement idéologiques qui ne soulignent que les effets positifs de la libéralisation¹³, les modélisations et les travaux de prospective élaborés dans le cadre de l'ALE ou dans le cadre nord-américain (intégration du Mexique par l'ALENA) convergent pour

¹³ Par exemple, T. Rutherford, E. Rutström and D. Tarr, "L'accord de libre-échange entre le Maroc et la CEE : une évaluation quantitative" in *Revue d'économie du développement* n°2, juin 1994. Il résulte de ces modèles qu'avec l'accord de libre-échange, le bien-être marocain devrait augmenter de 1,5 % par rapport à la situation sans accord. Parmi les hypothèses du modèle utilisé par la Banque mondiale, on doit cependant noter, entre autres : une concurrence pure et parfaite ; le plein emploi des facteurs de production ; l'absence d'effet sur les termes de l'échange ; l'absence de déséquilibre des comptes extérieurs ; l'absence de coût de réallocation des facteurs de production.

montrer que trois variables fondamentales déterminent la réussite de cette intégration¹⁴ : le dynamisme des exportations, l'ampleur des investissements étrangers et l'orientation des politiques économiques. La capacité à élaborer et à mettre en œuvre une réforme fiscale en profondeur constitue la condition de viabilité de ces transformations.

Or les perspectives dans ces domaines sont loin d'être satisfaisantes.

L'incapacité à imposer une réforme fiscale et à faire face aux déséquilibres extérieurs

La stabilisation financière a connu un réel progrès. Le déficit budgétaire est passé de 13 % du PIB en 1982 à 9 % en 1985 et moins de 2 % en 1992. Mais le retournement de tendance perceptible depuis cette date (déficit de 2,4 % en 1993, 3,1 % en 1994 et 3,5 % en 1995) s'explique par la nature même du rééquilibrage¹⁵.

En premier lieu, il s'est essentiellement traduit par la baisse des dépenses politiquement compressibles, autrement dit des investissements publics (qui ne représentent plus que 16 % du budget, sans compter les gels en cours d'année). Les autres dépenses sont restées relativement stables : les dépenses militaires inscrites dans le budget continuent à représenter 25 % des dépenses courantes et les dépenses d'éducation, 35 % ; les dépenses salariales oscillent, depuis le milieu des années quatre-vingt, autour de 36 % du budget ; les subventions à la consommation sont à nouveau à la hausse depuis 1990 (plus de 4 % du budget en 1994).

En second lieu, ce retournement de tendance n'est pas indépendant du problème de la dette qui n'a été que partiellement résolu. En effet, le rééchelonnement de la dette extérieure, jusqu'en 1992, a reporté le poids de celle-ci sur les années actuelles ; cependant, l'obtention de conditions favorables et une bonne gestion ont permis une légère diminution, depuis trois ans, de la charge de la dette. Cette dernière s'élève cependant toujours à plus de 30 % du budget (36,2 % en 1993 ; 35,1 % en 1994 ; 32 % en 1995, dont 20,8 % dette extérieure et 11,2 % dette intérieure). En 1995, elle représentait environ 3,3 Mds \$ (soit environ 33 Mds de DH et plus de 90 % des recettes d'exportation) et les autorités financières prévoient son maintien à un niveau comparable jusqu'en 1998 au moins. Par ailleurs, la forte augmentation de la dette intérieure (+ 15 % en 1994 ; + 18 % en 1995) est préoccupante dans un contexte de morosité et de stagnation économique.

Les propositions récentes de la France et de l'Espagne de mettre en œuvre un système de *debt equity swap* sont intéressantes mais ne concernent qu'un montant restreint de la dette totale du Maroc¹⁶. Surtout, leur effectivité dépendra essentiellement de la capacité du Maroc à attirer des investissements directs : outre les spéculateurs, seuls des investisseurs ayant déjà décidé de s'implanter dans le pays risquent de profiter de cette opportunité financière.

¹⁴ Voir notamment I. Bensidoun et A. Chevallier, L'Europe et la Méditerranée, Economica, à paraître en 1996 ; Tapinos et al., op.cit. ; L. Jaïdi, op.cit. et G. Kebabdjian, "Les pays du Maghreb ont-ils intérêt à une zone de libre-échange avec l'Union européenne ?", Les Cahiers du GEMDEV n°22, oct. 1994.

¹⁵ Toutes ces données sont tirées de Rapport de la Bank al Maghrib, exercice 1994, Rabat, juin 1995 ; IMF Occasional Paper n°117, op.cit. ; ainsi que de données officielles fournies par les services des différents ministères et les services français de coopération.

¹⁶ Dans le cas de la France, 1 Md FF sur 13 Mds FF sont concernés par cette opération.

La réforme fiscale n'a été que très timide : les recettes douanières représentent toujours plus de 20 % des recettes fiscales (droits de douane et prélèvement fiscal à l'importation) et plus de 30 % si l'on prend en compte l'ensemble des taxations des importations (TVA). Les exonérations sont toujours importantes et la faible augmentation des impôts liés à la production et au secteur formel (représentant 22,4 % des recettes totales en 1970 et un peu moins de 25 % en 1993) n'est pas seulement explicable par la crise économique.

Part des recettes tirées des importations dans les recettes fiscales (%)

	1982	1986	1990	1991	1992	1993	1994
rec. douanières/ rec. fiscales	27,2	16,6	22,6	22,8	21,2	21,7	22,1
TVA sur import./ rec. fiscales	15,6	15,0	15,9	15,6	14,4	13,3	14,4

Source : à partir du Rapport Banque mondiale, 1995, *op.cit.*

A partir de la situation récente, l'ampleur de l'enjeu financier apparaît clairement. En 1994, les droits de douane qui ont été prélevés sur des importations en provenance de l'Union européenne se sont élevés à 13 Mds de DH, soit 18,5 % des ressources ordinaires de l'Etat (et 20,8 % des recettes fiscales). A terme, ce sont ces recettes qui vont disparaître. Les simulations faites par les douanes marocaines à partir de données FMI (sur la base d'une moyenne 1987-1992) montrent que, dès la première année, les pertes devraient s'élever au minimum à 1,146 Mds DH¹⁷. Or cette somme représente 6,6 % des recettes douanières, 1,7 % des recettes budgétaires en année pleine (près de 2 % des recettes fiscales), 13,5 % du déficit budgétaire et 0,4 point de PIB. Le chiffre de 35 % de pertes en douze ans avancé par les douanes est certainement trop élevé car il comprend également les recettes tirées de la TVA, alors que les produits locaux y sont également soumis. Cependant, ce sont certainement près de 20 % des recettes budgétaires qui devraient disparaître.

Outre ces pertes directes, l'ouverture pourrait provoquer des pertes indirectes : d'une part, les restructurations et la disparition d'un certain nombre d'entreprises d'import-substitution devraient faire baisser, au moins à court terme, les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés ; d'autre part, l'indispensable amélioration de la compétitivité pourrait nécessiter la poursuite de l'abaissement de la fiscalité sur les investissements (encore que la Banque mondiale estime, avec la nouvelle charte des investissements, que le niveau actuel d'imposition est adéquat) et surtout sur l'énergie (dont le prix est effectivement élevé par rapport aux concurrents).

¹⁷ En cas de détournement de trafic (c'est-à-dire si des importations autrefois importées du reste du monde le sont désormais de l'Union européenne), ces pertes seront plus élevées : les estimations de la douane sont proches de 1,5 Mds DH.

La réforme fiscale apparaît dès lors cruciale et urgente et, bien entendu, le potentiel de réserve existe. Les revenus agricoles, qui sont théoriquement exonérés jusqu'en l'an 2000, pourraient être à nouveau imposés : cette réserve est d'autant plus importante qu'elle ne touche pas seulement l'impôt sur les bénéfices mais toutes les impositions du secteur. Les revenus de l'immobilier pourraient non seulement être mieux appréhendés mais également plus fortement taxés. Les activités "informelles" (de production et de commercialisation) pourraient être intégrées d'une façon ou d'une autre : amélioration du recouvrement de la patente dans le cas du petit informel, meilleur contrôle dans le cas du gros. Les exonérations diverses pourraient être supprimées ou rationalisées. Il est inutile de s'appesantir sur les contraintes politiques d'un tel remodelage. Il suffit de rappeler que la décision de 1984 de supprimer l'impôt sur le monde agricole était une manière, pour le roi, de réaffirmer son alliance avec les élites rurales mais aussi avec la grande masse des paysans qui avaient plutôt pâti de l'évolution du système agricole ; que les principaux propriétaires fonciers et immobiliers urbains font partie de la grande bourgeoisie marocaine¹⁸ ; que beaucoup d'entrepreneurs marocains agissent simultanément sur les registres formel et informel.

Quoi qu'il en soit, le défi sera difficile à relever. A la suite de la première vague de libéralisation (1986-1990), l'introduction de la TVA en 1986 et celle de l'impôt général sur le revenu en 1990 n'ont pas permis de compenser ces pertes de recettes, si bien que le gouvernement a dû instaurer une nouvelle taxe à l'importation dont le niveau est loin d'être négligeable (prélèvement forfaitaire à l'importation établi à 12,5 % puis à 15 %). De plus, la conjoncture actuelle n'est pas particulièrement propice à cette restructuration : les intérêts de la dette sont très élevés et les autres dépenses difficilement compressibles. Dans la mesure où toute réforme fiscale dépasse le seul aspect technique, seule la capacité du pouvoir à maîtriser la transformation des relations politiques et sociales permettra son achèvement. Comme par le passé, tout dépendra finalement de la capacité de récupération du Makhzen face à des forces économiques centrifuges¹⁹.

Parallèlement, il est probable, à la lecture de l'expérience passée de la libéralisation, de 1986 à 1990, que l'ouverture entraînera un accroissement important des importations. Or l'aggravation prévisible du déficit extérieur aura lieu dans une conjoncture peu favorable pour la balance des opérations courantes : la baisse des recettes de tourisme²⁰ et

¹⁸ Voir par exemple A. Berrada et M. Saïd Saadi, "Le grand capital privé marocain", art. cit.

¹⁹ Voir par exemple M. Ennaji, "Crises de subsistance, endettement de la paysannerie et transformations sociales : le cas du Maroc au XIXème siècle" in J.-C. Santucci (dir.), *op. cit.* ; P. Guillen, *Les emprunts marocains : 1902-1904*, Editions Richelieu.

²⁰ Cette évolution peut être expliquée par la baisse du rapport qualité-prix interne, par la perte de compétitivité par rapport aux concurrents immédiats (Turquie, Canaries), par le mauvais ciblage des clients (insuffisance de l'offre de moyenne et basse gamme), par la formation des opérateurs insuffisante ou inadaptée, par le laxisme des autorités publiques, par le harcèlement des vendeurs et autres faux guides, etc. Le taux de retour des touristes est ainsi descendu à 4 % (Source : *Africa Analysis*, 12 janv. 1996).

la pente descendante structurelle des transferts des résidents marocains à l'étranger²¹ se conjuguent à la récession économique pour diminuer les réserves de change. Dans ces conditions, la recherche des équilibres extérieurs exige l'accroissement de l'aide (d'ores et déjà prévu dans l'accord euro-méditerranéen), l'augmentation des exportations, la venue massive des investissements étrangers, ainsi qu'une redéfinition des politiques économiques.

Le manque de dynamisme des exportations

De 1983 à 1990, les exportations ont non seulement crû substantiellement mais encore elles se sont diversifiées. Ces résultats positifs sont bien en partie le fruit de la libéralisation interne et externe.

Rapport des exportations au PIB (en %)

1980	1983	1986	1990	1992	1993	1994
12,8	15,0	14,2	16,3	14,0	13,9	13,1

Source : Rapport Banque mondiale, 1995, *op.cit.*

Structure des exportations (en %)

	1980	1983	1986	1990	1992	1993	1994
Agric.	22,9	19,1	21,8	19,4	18,4	17,5	18,6
Phosph.	23,0	16,5	11,3	6,9	4,8	4,3	4,5
Engrais	1,2	4,3	2,8	6,5	4,5	5,0	5,1
Biens manuf.	11,6	13,9	18,0	24,1	23,9	23,8	23,2
Serv. non fact.	26,2	30,3	33,3	33,2	38,7	40,4	39,7

Source : Rapport Banque Mondiale, 1995, *op.cit.*

Cependant, ceux-ci demeurent fragiles comme le montrent les faibles performances de ces dernières années. Depuis 1990, la croissance des exportations s'est ralentie du fait d'une concurrence accrue sur plusieurs produits dans lesquels le Maroc s'est spécialisé et d'une baisse des prix internationaux de ses principales exportations. On assiste ainsi

²¹ Cette baisse est liée à la simultanéité de la crise économique mondiale, de l'ampleur du chômage en Europe, de l'arrêt de l'immigration légale sur le Vieux Continent (et notamment en France) et de l'intégration croissante des premiers migrants. Il faut cependant noter qu'on observe parallèlement un accroissement du capital déjà rapatrié et investi au Maroc (voir plus loin).

à une baisse en volume et en prix (en DH et en \$) des exportations des produits chimiques. La croissance très faible des exportations textiles explique que le Maroc ait perdu, avant même l'abolition de l'AMF, des parts de marché face à la montée de nouveaux venus (Europe de l'Est, du fait de l'extension des préférences au sein de l'Union européenne, et Asie) venant s'ajouter à la concurrence traditionnelle (Portugal, Turquie par exemple). Par ailleurs, cette faiblesse est également visible dans la faible "remontée" de filières, aussi bien dans le textile que dans l'agro-alimentaire²².

La comparaison internationale des performances à l'exportation dans un produit aussi important pour le Maroc que le textile est, à ce titre, révélateur :

Performances comparées à l'exportation
(M \$)

	Exportations 1980	Exportations 1993	Var. (%)
Maroc	122	166	+ 36 %
Egypte	259	395	+ 53 %
Portugal	605	1453	+ 140 %
Turquie	343	1592	+ 364 %

Source : données GATT

Ces mauvaises performances relatives étaient visibles depuis fort longtemps dans le déficit commercial chronique du Maroc (qui s'est toujours situé autour de 10 % du PIB) et dans la structure de ses importations : les importations de biens d'équipement ont oscillé autour de 23-24 % de l'ensemble des importations au début de cette décennie et évoluent récemment à la baisse (21,8 % en 1994).

De façon générale, les exportations industrielles du Maroc sont peu élaborées : les principales se concentrent dans la transformation du phosphate et dans l'habillement ; le Maroc est absent de créneaux aussi importants que l'informatique, l'électronique ou l'électroménager. Les biens de consommation courante représentent 26 % des exportations et les biens semi-finis, 26 %. Par ailleurs, les 4 % d'exportation de biens électroniques dont on fait grand cas sont produits presque exclusivement par une seule entreprise, la SGS Thomson.

Aussi les conditions actuelles ne semblent-elles pas particulièrement favorables à l'expansion des exportations. Les différentes études sectorielles et générales²³ convergent pour souligner les handicaps en termes de coûts de production (coût unitaire du travail élevé en raison d'une faible productivité, de salaires relativement élevés par rapport aux concurrents et de la surévaluation relative du dirham ; coûts de l'énergie et des transports défavorables au Maroc ; coût exorbitant des terrains industriels ; taux d'intérêts élevés)

²² Voir I. Bensidoun et A. Chevallier, op. cit.

²³ Voir notamment *Observatoire de la compétitivité internationale de l'économie marocaine, résultats de l'observation 1995*, Royaume du Maroc, ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Rabat, décembre 1995 ; ainsi que les études sectorielles commandées par les bailleurs de fonds (USAID, Caisse française de développement ou Mission économique et financière de l'Ambassade de France, etc.).

et en termes de qualité (tant des produits que de la main-d'œuvre). Or les conditions d'une évolution vers la production *just in time*, évolution de plus en plus souvent préconisée pour sauver l'industrie manufacturière marocaine, ne sont pas encore réunies : infrastructures nombreuses et performantes, niveau plus élevé de formation professionnelle et d'éducation en général, coordination efficace entre producteurs et transformateurs d'une part, transformateurs et transporteurs d'autre part, etc. Cette production *just in time* est souvent liée aux opérations de délocalisation²⁴ : or, contrairement à ce que pourraient suggérer les évaluations alarmistes de cette stratégie pour les pays du Nord, le nombre d'entreprises européennes ayant effectivement délocalisé leur production au Maroc est très faible.

La faiblesse relative des investissements étrangers directs

Le taux d'investissement industriel est en baisse régulière depuis trois ans : il est aujourd'hui inférieur à 20 %, alors qu'il s'élevait à 21 % en 1993 et 27 % en 1992. Cette baisse est d'autant plus préoccupante que les principales études détaillées sur la question estiment que seul un taux proche de 35-40 % permettrait un véritable décollage.

Cette situation morose a été cachée par la montée spectaculaire des investissements étrangers qui ont, toutes origines confondues, quintuplé en six ans (1989-1994) et qui ont partiellement contribué au sentiment d'euphorie passé.

Evolution des investissements directs étrangers (en M\$)

	1980	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
selon NSE	89	20	n.d.	n.d.	n.d.	317	422	491	601
selon BM	n.d.	15	18	32	83	199	292	224	221

Sources : Rapport *Nord-Sud Export* à partir de données officielles et Rapport Banque mondiale, 1995, *op.cit.*

Mais il est nécessaire, pour comprendre les inquiétudes actuelles, de compléter et de nuancer cette analyse. En premier lieu, les investissements étrangers étaient particulièrement peu nombreux avant 1988, et à la baisse depuis 1980. En second lieu, ces investissements ont été, en valeur, bien inférieurs à ceux des autres pays de niveau de développement comparable (Turquie par exemple) ou de concurrents directs (Portugal). En troisième lieu, on assiste à une légère décline dès 1994 si l'on enlève l'apport exceptionnel et particulier que constitue le financement du gazoduc entre l'Algérie et l'Europe du Sud en 1994 : dans ces conditions, les investissements étrangers directs ont décru de 8 % dès 1994. Cette baisse a été de 40 % au premier semestre 1995 et probablement un peu moins sur l'ensemble de l'année grâce aux privatisations. En quatrième et dernier lieu, ces investissements étrangers ont été surtout le fait de participations à des privatisations et non d'investissements directs supplémentaires. Ils sont majoritairement des investisse-

²⁴ Voir les différentes études prospectives par filière et notamment celles du poste d'expansion économique de Casablanca : *Les Délocalisations d'activités économiques françaises au Maroc*, note sectorielle de la Mission économique et financière de Casablanca, Ambassade de France, nov. 1994. Pour le débat sur l'importation et les effets des délocalisations, voir *Les conditions d'un partenariat industriel entre la France et les pays du Maghreb, la France et les pays d'Europe centrale et orientale*, rapport de Willy Dimeglio, député de l'Hérault, mars 1994, qui est une réponse au "Rapport Arthuis" du Sénat.

ments de portefeuille, notamment dans le cadre d'opérations bancaires (liées à la réforme et à la restructuration du secteur).

Finalement, la faiblesse actuelle de ces investissements peut s'expliquer par l'absence de forte croissance, par l'insuffisance de l'épargne nationale (qui est inférieure à 16 % du PIB), par la corruption de la justice unanimement considérée comme "non fiable" en cas d'arbitrage, par les lenteurs de la transformation du code des investissements, par le coût exorbitant des terrains, de l'électricité et du capital, par le "comportement de piranha" ²⁵ des administrations fiscales et douanières, etc.

L'une des conditions de réussite de l'accord de libre-échange est la croissance des investissements étrangers. Mais c'est aussi un de ses effets attendus : la nouvelle situation devrait attirer les capitaux extérieurs du fait de la libéralisation des échanges et de la garantie que constitue un engagement contractuel (en termes de confiance, l'ALE serait plus efficace que l'ajustement, en raison de son irréversibilité présumée). Cependant, il ne faut pas surestimer ces effets positifs : en premier lieu, l'accord euro-méditerranéen n'a pas été signé par le seul Maroc mais par douze pays ; en second lieu, la libre entrée des exportations marocaines sur le marché européen était déjà acquise et l'accord ne constitue pas une avancée dans ce champ ; en troisième lieu, la décision d'investir dépend fortement de l'orientation des politiques économiques, du dynamisme de l'économie nationale, etc., toutes données qui ne sont pas aujourd'hui particulièrement favorables au Maroc ; *last but not least*, le Maroc ne bénéficie que de très peu d'atouts face aux marchés asiatiques ²⁶.

Par ailleurs, on ne peut négliger les possibilités de désinvestissement nées de la poursuite de la baisse (voire de la disparition) de la protection : dans les années soixante et soixante-dix, beaucoup d'entreprises étrangères s'étaient installées au Maroc (comme dans d'autres pays en développement) pour contourner la politique protectionniste conduite par les autorités ou pour en bénéficier. Ainsi en est-il de General Tire qui envisage aujourd'hui de fermer son unité de production de pneus ou de Renault qui a d'ores et déjà abandonné la sienne et ne reste présent que dans la maintenance et la commercialisation.

L'absence de politique économique et de stratégie

Toutes ces conditions (sur l'équilibre financier, sur l'équilibre extérieur, sur les exportations et sur les investissements) ne peuvent être remplies que s'il existe des politiques économiques, à la fois macro-économiques et sectorielles, et si ces dernières sont cohérentes entre elles. C'est justement l'une des principales critiques adressées actuellement au Maroc ²⁷ : l'absence de stratégie expliquerait les limites de l'ajustement structurel et serait le principal obstacle au décollage.

Depuis la fin de l'ajustement structurel, les porte-parole des institutions de Bretton Woods et des bailleurs de fonds critiquent l'absence de politique économique. Cette position est sans aucun doute valable pour la politique de rigueur financière (qui s'est effectivement relâchée depuis trois ans) mais, en ce qui concerne la politique sectorielle et notamment la politique industrielle, il faut souligner qu'elle n'existe plus depuis 1983.

²⁵ Selon l'expression du *Financial Times* du 12 avril 1994.

²⁶ La région du sud méditerranéen ne draine, selon les données de 1995, que 5,8 % des investissements directs étrangers. Cette proportion tombe à 1,9 % si l'on retire Israël et la Turquie et à 1 % si l'on retire en outre la Tunisie.

²⁷ Banque Mondiale 1995, *op.cit.* ainsi que "Les rapports de la Banque mondiale", *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 15 octobre 1995.

Cependant, il est peu probable que le Maroc parviendra à faire des choix stratégiques et à monter dans la hiérarchie des spécialisations sans remodeler ses incitations selon d'autres critères que purement politiques. Dans le contexte libéral actuel, une telle stratégie sélective est envisageable, comme le suggèrent deux exemples opposés : les subventions à la consommation se perpétuent en dépit de toutes les tentatives d'abolition par les institutions internationales ; et, en bénéficiant de régimes dérogatoires et d'incitations diverses, le projet de "voiture économique " réalisé conjointement avec FIAT s'apparente effectivement à une intervention de politique industrielle.

La politique de dépréciation monétaire qui avait été adoptée dans les années quatre-vingt a été abandonnée, officiellement en raison de la remontée des réserves de change, du poids de la dette, de la persistance des déséquilibres commerciaux et du poids des intrants importés ainsi que du risque inflationniste. Cependant, cette stratégie de stabilité peut être également interprétée comme une absence de politique. D'une part, il y a une certaine contradiction à ne mettre en avant que les inconvénients d'une nouvelle dévaluation tout en expliquant les pertes récentes de parts de marché et les baisses de compétitivité des produits marocains par les dépréciations de la peseta espagnole, de l'escudo portugais, de la livre turque ou de la lire italienne. D'autre part, la stratégie délibérée d'ancrage plus marqué à l'Europe, qui conduit le Maroc à abandonner un instrument de politique économique extérieure (la politique commerciale), ne pourra probablement être viable et efficace que si le pays adopte une politique durable de sous-évaluation de la monnaie. C'est d'ailleurs la stratégie qu'ont suivie les pays du Sud à forte croissance d'ores et déjà classés dans la catégorie des "pays émergents ".

Quoi qu'il en soit, l'absence d'orientation économique précise et de stratégie ainsi que l'adoption d'un simple "catalogue " de mesures au lieu de véritables réformes sont aujourd'hui unanimement dénoncés.

La capacité d'accommodement de l'économie marocaine

En dépit des limites internes à l'ajustement structurel, l'économie marocaine a connu une évolution certaine depuis les années quatre-vingt et son taux d'ouverture à l'économie mondiale, et notamment à l'Europe, n'a cessé de croître.

Les limites de l'ajustement structurel

L'accord de libre-échange ne se traduit, on l'a vu, que par la poursuite de la libéralisation. Il est d'ailleurs présenté en ces termes par les différents partenaires : pour les Européens, la poursuite de l'ajustement et l'approfondissement des liens commerciaux seraient préférables aux avantages jusqu'ici consentis unilatéralement et dont les évaluations ne sont pas particulièrement favorables ; pour les bailleurs de fonds et les plus réformistes des Marocains, l'accord aurait l'avantage de faire sauter les verrous qui ont jusqu'ici résisté, en partant de l'hypothèse que l'existence d'un engagement avec le premier des partenaires du Maroc et l'existence d'une conditionnalité financière empêcheraient tout détournement, tout ralentissement et toute remise en cause de l'ouverture.

Si ces obstacles devaient disparaître, comme l'envisagent les réformateurs marocains et les observateurs européens, l'accord de libre-échange constituerait véritablement un choc extérieur. Cependant, ce scénario suppose que les résistances soient faibles et que la disparition des obstacles actuels soit rapide et aisée : le caractère politique et structurel de ces derniers permet d'en douter.

Les lacunes du système d'éducation. Le système éducatif s'est plutôt dégradé malgré le maintien des dépenses budgétaires : les taux d'analphabétisme sont emblématiques de cette inadaptation. 55 % de la population totale, 40 % des hommes et 68 % des femmes, sont analphabètes. Le chômage des jeunes diplômés (taux officiel 33 %) est tout aussi révélateur. Ces maux sont connus depuis le début des années quatre-vingt mais rien de concret n'a été jusqu'à présent engagé pour y remédier. Cette situation est préoccupante à plus d'un titre. D'une part, l'éducation est une variable fondamentale dans le processus de "décollage" économique²⁸. D'autre part, comme l'enseigne le précédent algérien, les jeunes diplômés au chômage constituent un réservoir de cadres pour les mouvements islamistes.

La permanence des facteurs expliquant la faible compétitivité du secteur privé et notamment des entreprises d'import-substitution. Outre les handicaps relevés pour les exportations et les limites dues à l'étroitesse du marché, les entreprises industrielles marocaines sont caractérisées par une faible intégration (elles sont très dépendantes de fournisseurs extérieurs), par un taux de valeur ajoutée très faible (en moyenne 30 %), par une sous-capitalisation et par un taux d'investissement très bas, par une qualification insuffisante de leur main-d'œuvre, par une structure familiale qui entrave leur croissance. Pourtant, depuis la fin des années soixante-dix, le renforcement du secteur privé est le credo aussi bien des bailleurs de fonds que du gouvernement et la majorité des réformes, depuis 1983, lui ont été dédiées.

Le fonctionnement de l'administration. Le personnel de l'administration est jugé pléthorique et en majorité peu formé. Ce handicap est souligné aussi bien par les organisations internationales que par le pouvoir depuis le milieu de la décennie passée. Cependant, vu le chômage et le sous-emploi, la réduction des effectifs n'a pas eu lieu. L'incivisme, la lenteur, et pour tout dire la corruption des fonctionnaires sont désormais ouvertement dénoncés. L'absence de responsabilisation et d'organisation, la suprématie des relations personnelles sur les décisions institutionnelles ont perverti le rapport au travail et accru le sentiment de frustration des fonctionnaires les plus compétents. Et, en l'absence de remise en cause du fonctionnement même de l'Etat et de l'économie, alors qu'aucune action concrète n'est engagée pour motiver les fonctionnaires, les dénonciations et les emprisonnements ne suffiront sans doute pas à modifier les comportements. D'une part, les moyens d'ascension sociale qui fonctionnent aujourd'hui encore se situent pour l'essentiel dans cette économie délictueuse. D'autre part, cette "petite corruption" est aujourd'hui totalement admise, en raison à la fois de l'exemple donné par la "grande corruption" et de l'écart croissant entre salaires et dépenses minimales²⁹. Mais surtout, cette inefficacité de l'administration trouve son explication première dans le fonctionnement même du pouvoir politique.

Un environnement des affaires particulièrement défavorable, qui traduit l'absence d'un Etat de droit. Il est presque impossible de traiter avec les administrations fiscales et douanières sans subir corruption ou lenteur - toutes deux fort onéreuses - à moins d'être

²⁸ Voir par exemple *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy, A World Bank Policy Research Report*, Oxford University Press for The World Bank, 1993, ainsi que les travaux sur la croissance endogène.

²⁹ Aujourd'hui à Casablanca, un petit fonctionnaire gagne entre 1 500 et 3 000 DH par mois. Hormis dans les bidonvilles, le coût de l'habitation descend rarement au-dessous de 2 000 DH par mois. Le kilo de viande coûte environ 50 DH le kilo...

directement en contact avec des personnages influents du Palais. La justice commerciale n'existe pas et il est impossible de se fier à la justice civile. Il est très long et laborieux d'investir (ou de mener des affaires à partir d'un certain niveau) si l'on n'est pas en contact avec le "bon " interlocuteur ou si l'on ne frappe pas immédiatement "assez haut ". Le droit des affaires est périmé. En raison de son obsolescence, le code du travail n'est pas respecté, y compris dans les grandes entreprises.

La difficile concrétisation des réformes structurelles. Les nouveaux textes et les nouvelles législations (charte des investissements, code du commerce, nouvelle loi bancaire) ont peu d'influence sur le fonctionnement même de l'économie : la façade de modernité, de changement, d'efficacité et de technicité ne peut cacher l'inconsistance des politiques économiques et les blocages politiques. Comme le montre l'exemple des réformes du marché financier et de la Bourse, les textes ne règlent rien si les comportements ne sont pas "adaptés " et si les conditions matérielles ne sont pas remplies. Une attention précise portée au fonctionnement réel de ce secteur montre qu'en l'absence de "papier " (actions à échanger), toutes les techniques modernes ne peuvent pallier la faiblesse de l'intégration financière. Ainsi, l'accroissement du volume de la Bourse est presque exclusivement dû aux privatisations, les échanges de titres en dehors de ces opérations sont encore dérisoires. Les entreprises marocaines demeurent majoritairement familiales et sont réticentes à une ouverture de leur capital qui leur fait craindre une perte de contrôle. De plus, les contraintes politiques et administratives pèsent lourd : changement répété du ministre des Finances, délais interminables pour la signature d'arrêtés ou de décrets permettant le fonctionnement réel des marchés, absence de stratégie et inertie considérable de l'administration, etc. De nombreuses réformes n'ont toujours pas vu le jour malgré plus de dix années d'"ajustement structurel " : formation professionnelle et formation continue, code des sociétés, code du travail, justice commerciale, etc.

Cette longue liste de contraintes internes structurelles ne peut que conduire au pessimisme quant à l'évolution de la compétitivité et de l'attractivité du Maroc. Avec de tels handicaps, il est peu probable que sa croissance soit compétitive, que ses parts de marché augmentent considérablement et qu'il monte dans la hiérarchie des spécialisations ; autrement dit, qu'il connaisse un développement conforme aux normes internationales de réussite.

Et pourtant, on ne peut qu'être frappé des évolutions de très long terme du Maroc : comme le montrent les chiffres de croissance ou l'évolution des exportations, son développement est lent mais continu³⁰. Par ailleurs, son ouverture est importante depuis fort longtemps, son ancrage à l'Europe est permanent, et sa diplomatie suffisamment efficace pour lui valoir une aide particulièrement importante. Tout cela permet de penser que les limites de l'ajustement peuvent être surmontées grâce à l'existence d'autres ressources ou au dynamisme d'autres acteurs.

La capacité interne du Maroc à surmonter ses limites : permanence de l'ouverture, de l'ancrage à l'Europe et de l'efficacité économique de la diplomatie marocaine

Comme le montre l'évolution du rapport entre le commerce extérieur (importations et exportations) et le produit intérieur brut, le Maroc a non seulement toujours été un pays

³⁰ La croissance du PIB a été de 3,4 % en moyenne entre 1980 et 1985, de 4,3 % en moyenne de 1985 à 1990, taux supérieurs à la croissance mondiale (respectivement 2,4 % et 3,3 %). Ce n'est que depuis 1991 que les performances marocaines sont inférieures aux performances mondiales (1,5 % en moyenne de 1991 à 1995 contre 2,3 % au niveau mondial).

ouvert mais son ouverture n'a cessé de croître dans les années récentes.

Taux d'ouverture : Exportations *plus* importations de biens et services non facteurs rapportées au PIB (en %)

1963	1970	1975	1980	1985	1990	1994
35,5	30,5	45,7	35,7	46,6	44,3	48,6

Source : pour les années 1963 à 1990 : *Statistiques financières internationales*, FMI, 1993 ; pour 1994 : Rapport Banque Mondiale, 1995, *op.cit.*

Mais, plus fondamentalement, le choix de l'ouverture est une donnée historique³¹, déterminée à la fois par l'étroitesse de l'économie marocaine, par la géographie du pays, par la domination de l'Europe, par l'importance des relations commerciales extérieures, tant dans le champ économique que dans le champ social et politique, ainsi que par les migrations.

La nouvelle insertion internationale qui se dessine pour le Maroc n'apparaît pas fondamentalement différente de celle qui existe aujourd'hui et qui existait hier. A partir du XIX^e-me siècle, le poids de l'Europe a toujours été massif pour le Maroc tandis que ce dernier était économiquement marginal pour les principales puissances en conflit (représentant moins de 1 % du commerce extérieur de l'Europe).

Quel que soit le taux d'ouverture du Maroc, les parts des exportations à destination de l'Europe ou celles des importations en sa provenance sont déjà massives et en progression.

Part de l'UE dans les exportations et les importations du Maroc (%)

	Exportations	Importations
1981	48	41
1994	64	54

Source : Coopération française

Bien entendu, cette stabilité globale cache certaines évolutions sectorielles : si la structure des importations en provenance de l'Europe est stable (les importations manufacturières constituent entre 80 et 90 % des importations totales), les exportations marocaines ont très sensiblement évolué. Alors que, dans les années soixante-dix, le Maroc était spécialisé dans les matières premières et les produits agricoles, il est aujourd'hui en premier lieu un exportateur de produits textiles et de cuirs vers l'Europe (les exportations manufacturières sont passées de 9 % en 1970 à 65 % en 1992).

³¹ La thèse de l'isolement du Maroc avant le XIX^eme siècle (voir J.L. Miège, *Le Maroc et l'Europe 1830-1894*, 4 volumes, PUF, 1960-1963) est, depuis une dizaine d'années, remise en cause. Voir les travaux de F. Zaïm, *Le Maroc et son espace méditerranéen : histoire économique et sociale*, Rabat, Confluences, 1990 ; M. El Mansour, *Morocco in the Reign of Mowlay Sulayman*, Middle East and North African Studies Press, 1990 ; M. Ennaji, "Le Maroc et l'Atlantique durant les temps modernes" in A. Kaddouri (dir.), *Le Maroc et l'Atlantique*, Série Colloques et Séminaires n°21, Rabat, Université Mohamed V, 1992.

Répartition sectorielle des exportations vers l'UE (%)

	énergie	agro.	mineral	manuf.
1970	0,2	56,7	34,1	8,9
1982	2,1	26,7	38,7	31,9
1991	1,5	29,9	7,9	60,4
1992	1,8	26,2	6,7	65,3

Source : A. Chevallier, 1994 et I. Bensidoun et A. Chevallier, à paraître, *op.cit.*

Mais, là encore, on est frappé de la permanence du poids européen : cette nouvelle spécialisation se fait en étroite collaboration avec l'Europe grâce à la forte intégration des deux filières textiles (fils et tissus européens - essentiellement français - vendus aux entreprises marocaines qui exportent la confection et la bonneterie). On retrouve le même schéma avec la chaussure (l'autre partenaire privilégié étant l'Italie).

Répartition sectorielle des importations européennes (%)

	énergie	agro.	manuf.
1970	4,0	9,9	86,1
1982	3,9	16,5	79,6
1991	3,0	7,0	90,0

Source : Bensidoun et Chevallier, à paraître, *op.cit.*

Par ailleurs, depuis la décennie passée, la part des investissements étrangers directs européens est toujours supérieure à 50 % et la part des revenus des émigrés établis en Europe est proche de 90 %.

Le nouveau mouvement de délocalisation n'est pratiquement le fait que d'entreprises européennes. Même s'il ne faut pas en exagérer l'importance et même si les autorités et les professionnels marocains déplorent les réticences des pays développés, on observe certaines délocalisations³² dans le domaine du textile (essentiellement français, mais souvent d'installation ancienne), du cuir (français, italien, espagnol) et, récemment, de l'agriculture (avec une majorité de partenaires espagnols).

Autrement dit, quelle que soit la politique économique choisie (marocanisation ou démarocanisation, protectionnisme ou libéralisme, étatisation ou privatisation, etc.), l'Europe apparaît comme le partenaire privilégié du Maroc. Les discussions actuelles de ce dernier avec les Etats-Unis, les discours sur la volonté de diversification semblent ressortir à l'incantation et s'analysent plutôt comme des révélateurs de cette pesanteur historique

³² Voir notamment Banque mondiale, 1995, *op.cit.* ; rapport Mission économique et financière de l'Ambassade de France, nov. 1994, *op.cit.* ; ainsi que rapport Dimeglio, *op.cit.*

et géographique³³.

Cette insertion déjà forte de l'économie marocaine à l'espace européen est avant tout le fruit de l'histoire et de la proximité géographique des deux partenaires. Mais elle a été accompagnée par des accords institutionnels qui les lient déjà très fortement, comme on l'a vu plus haut.

Même s'ils ont parfois provoqué des critiques internes, les choix diplomatiques du Maroc indépendant lui ont toujours valu l'estime et l'aide des pays occidentaux : choix du "capitalisme" et de l'ouverture dans les années soixante et soixante-dix, choix de la modération dans le conflit israélo-arabe puis soutien affirmé au processus de paix, choix du "libéralisme" et de l'ajustement, choix des puissances occidentales dans la guerre du Golfe, etc.

Cette politique a eu une contrepartie politique et surtout financière certaine. Entre 1983 et 1992, le Maroc a bénéficié de six rééchelonnements de la dette bilatérale publique (qui ont porté sur 6,9 Mds \$ en Club de Paris) et de trois rééchelonnements de la dette bancaire (restructuration de 6,7 Mds \$ de dette à moyen terme en Club de Londres) dans des conditions très favorables. Les ressources mises à la disposition du Maroc par le FMI se sont élevées à 1 733 M DTS et celles de la Banque Mondiale à 5,4 Mds \$. Aujourd'hui, les interventions de cette dernière se concentrent sur les projets, mais ceux-ci sont importants³⁴.

Bien entendu, cette habileté diplomatique s'est également traduite dans les relations financières bilatérales. En 1990, l'Arabie Saoudite a ainsi annulé une dette de 2,7 Mds \$ et a fait un don de 600 M \$ au Maroc. L'aide française au Maroc s'est élevée à plus d'1 Md FF par an depuis les années quatre-vingt. Avec le resserrement des relations entre la France et le Maroc à la suite de l'élection de Jacques Chirac, 2 Mds FF ont été débloqués³⁵ et 1 Md FF de dette française rééchelonnée en Club de Paris va faire l'objet de conversion en actifs (400 M FF en annulation de dette en contrepartie du financement de projets de développement dans le Nord ; 600 M FF en contrepartie d'investissements privés étrangers ou *debt equity swap*).

Si le Maroc peut légitimement regretter la faiblesse des investissements privés étrangers, il ne subit pas de pénurie de capitaux publics : les décaissements actuels des principaux bailleurs de fonds (France et Banque mondiale) sont largement inférieurs aux versements prévus, en raison de l'absence de projets concrets de la part du gouvernement marocain et de l'insuffisance de l'assise budgétaire nationale (les autorités ne voulant pas endetter davantage le Maroc).

Ce rapide aperçu des avancées réelles et des limites de l'ajustement structurel au Maroc montre que, s'il devait être appliqué en ses termes initiaux et théoriques, l'ALE consti-

³³ En 1994, les exportations marocaines vers les Etats-Unis ne s'élèvent qu'à 3,5 % des exportations totales (contre 32 % pour la seule France) ; les importations en provenance des Etats-Unis représentent 8,6 % des importations totales (essentiellement blé et avions) contre 22,6 % en provenance de France ; les investissements américains au Maroc représentent 6,7 % des investissements étrangers totaux (contre 34 % pour les français). En outre, on constate une baisse de l'aide américaine.

³⁴ Parmi ces projets, on peut citer un prêt de 160 M\$ pour l'eau, 60 M\$ pour l'éducation, 50 M\$ pour la formation professionnelle, 100 M\$ pour la gestion des municipalités, 60 M\$ pour la santé, 70 M\$ pour l'aide sociale, 150 M\$ pour le secteur énergétique.

³⁵ Projets dans le domaine de l'eau, des chemins de fer, des douanes, du tourisme, des études.

tuerait effectivement un choc extérieur pour le Maroc. Mais il montre aussi sa capacité de résistance, faite de ruse et d'inertie, qui laisse prévoir une application bien incomplète.

L'expérience passée suggère en outre qu'un pays peut être considéré comme un "bon élève " alors même que les critères traditionnels d'appréciation élaborés par les bailleurs de fonds ne sont pas remplis. De la même façon, elle montre que la pression extérieure peut ne pas être suffisante pour provoquer des changements économiques de fond. Les autres expériences maghrébines (Tunisie dans le premier cas, Algérie dans le second) renforceraient, s'il le fallait, cette conviction. Contrairement à ce qui est estimé généralement, ce n'est pas parce qu'il y aura engagement financier ou accord contractuel que les conditionnalités seront respectées. Non seulement un pays peut "survivre " en n'adhérant que superficiellement et par son seul discours aux normes internationales mais son ingéniosité diplomatique et la finesse de sa position politique peuvent faire accepter sa stratégie. Dans le cas du Maroc, l'adaptabilité de son économie, notamment grâce au dynamisme de l'économie souterraine, a en outre joué un très grand rôle en contribuant à transformer et à atténuer la contrainte extérieure.

La réponse marocaine au défi de l'ouverture : rationalité des "campagnes " et enjeux internes des réformes extérieures

La réaction interne du Maroc se caractérise à la fois par un sentiment d'urgence et par l'absence de réforme, à laquelle se substitue une nouvelle campagne, d'une envergure sans précédent. Les "campagnes " constituent une tradition politique au Maroc : depuis les tentatives de coup d'Etat au début du règne d'Hassan II, il s'agit d'"occuper le terrain " politique et d'éviter que des situations de vide ne soient propices à l'expression de la contestation ; mais leur contenu est fonction des événements. Dans la situation actuelle, le thème de la "campagne " rejoint, de façon indirecte, les préoccupations de l'ouverture. Dénoncer la contrebande, la corruption et la drogue, c'est aussi admettre leur importance, notamment dans les relations économiques internationales.

Les enjeux socio-politiques des réformes de libéralisation

Aujourd'hui comme hier, si les réformes économiques ne sont pas réellement mises en œuvre, c'est essentiellement en raison de leur impact et de leur signification politiques.

Les contradictions idéologiques de l'ajustement structurel

L'un des paradoxes des stratégies libérales d'ajustement structurel est de vouloir mettre en œuvre des réformes tout en condamnant les interventions fines et sélectives. Autrement dit, de mettre l'accent sur l'importance des politiques économiques et, simultanément, de les modeler de façon à en neutraliser au maximum l'impact. Parce que les politiques d'ajustement sont avant tout d'essence libérale et simplificatrice, leur mise en

œuvre aboutit le plus souvent à une conception financière des politiques économiques. Cela n'est pas propre au FMI : la Banque mondiale elle-même, en préconisant systématiquement des mesures globales et non discriminatoires, y contribue. En effet, l'orientation des politiques économiques vers la gestion macro-économique et vers les "fondamentaux" économiques et financiers au détriment des interventions sélectives, pointues et micro-économiques a des conséquences concrètes et immédiates. L'absence de politique industrielle au Maroc et, plus encore, l'absence de critique sur un tel vide, en sont de beaux exemples.

Mais, peut-être plus que leurs interventions propres, c'est l'influence des discours qui joue dans la plupart des pays en développement. L'idéologie de l'Etat minimum exerce des effets réels sur les comportements des différents agents économiques. Le discours sur la baisse du rôle de l'Etat dans l'économie et la critique systématique des interventions publiques influence le comportement de l'administration et de l'opinion publique en général. Et ce d'autant plus qu'il s'exerce dans une situation socio-politique incertaine, ou plus exactement sur un terrain politique qui s'accommode de cette position. En effet, la justification théorique de la réduction de l'espace d'intervention et de contrôle de l'administration laisse une marge de manœuvre accrue aux "acteurs privés" susceptibles de violer ou d'interpréter à leur manière les règles générales³⁶. La baisse du pouvoir discrétionnaire légal de l'Etat donne une plus grande latitude aux réseaux et relations "informels", aux dérogations et aux "arrangements". Au Maroc, ce discours doit être entendu dans une double tradition politique : d'une part, la bureaucratie et l'appareil d'Etat ont toujours été "doublés" par le Makhzen et les relations personnelles tissées à partir du Palais ; d'autre part, le discours sur l'existence d'un Etat fort au Maroc doit être mis en parallèle avec une présence et une pratique étatiques beaucoup plus parcellaires, imprévisibles et discontinues.

Les enjeux politiques des réformes et les blocages actuels

La mise en œuvre de réformes provoque et nécessite un nouveau partage du pouvoir : c'est une banalité que de le dire. En revanche, l'analyse des enjeux de pouvoir économiques et politiques doit être développée dans le cas spécifique du Maroc.

La situation actuelle est caractérisée par une paralysie politique quasi complète ne permettant que la mise en œuvre de mesures aux effets purement techniques. Tel est le cas, par exemple, de la réforme bancaire ou de la réforme de la bourse : ces mesures techniques sont désamorçées politiquement dans la mesure où les principaux acteurs du système antérieur bénéficient de l'évolution actuelle et la maîtrisent³⁷. En revanche, bien que les enjeux budgétaires de l'ouverture soient largement connus, l'exonération du monde agricole n'est toujours pas mise en question, et ce malgré l'échec, pour les mêmes raisons, de l'élargissement de l'assiette fiscale. En dehors de l'option en faveur de la privatisation de l'enseignement, il n'existe pas de débat de fond sur une stratégie de l'éducation (redéfinition du système scolaire et notamment place de l'arabe) alors que la situation "catastrophique" est dénoncée de toutes parts, y compris par le roi et au sein du gouvernement. Il en va de même dans le domaine du tourisme (dont les recettes, qui constituaient la seconde entrée de devises, sont en baisse depuis quelques années) ou de la

³⁶ Voir B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996.

³⁷ Les banques sont organisées en cartel, si bien que la libéralisation ne va pas se traduire par une concurrence entre établissements sur les taux d'intérêts ou sur les conditions de prêts mais seulement par la modulation - analogue pour les différents établissements - des taux selon les clients.

politique industrielle (malgré la prise de conscience des effets de l'accord de libre-échange).

Cette absence de politiques économiques est liée, on l'a vu, à l'environnement libéral que l'on retrouve dans beaucoup d'autres pays. Mais la structure et l'organisation de la sphère économique aggravent encore la situation de blocage.

Les acteurs dynamiques de l'économie marocaine. Les éléments économiques les plus dynamiques de la société marocaine ne pâtissent pas de l'absence de telles politiques : soit ils en profitent relativement, soit ils se situent dans une sphère économique qui n'est pas touchée par les enjeux politiques.

Les quelques grands groupes marocains bénéficient en effet de la situation actuelle : domaines royaux, ONA, groupe Lamrani, groupe Benjelloun ou groupe Wafa du clan Ketani, par exemple. Ces entrepreneurs sont assez puissants, tant d'un point de vue économique et financier que relationnel, pour ne pas pâtir, à l'inverse des petites et moyennes entreprises, de l'absence de politique économique et de politiques structurelles. De plus, ils sont avantagés par rapport à leurs concurrents locaux en ne subissant pas l'arbitraire de l'administration, ses tracasseries, les attentes prolongées et autres contrôles tatillonnés (il en va de même pour le groupe public OCP). Or ces grands entrepreneurs sont directement ou indirectement liés au pouvoir, à travers une relation beaucoup plus proche que le reste du monde des affaires ainsi que par des participations croisées ou publiques³⁸.

Mais ils ne sont pas les seuls à profiter de l'absence de politique économique : les "patrons" des activités délictueuses (barons de la drogue, patrons d'activités licites mais informelles, qui sont d'ailleurs souvent apparentés aux grands commerçants ou industriels, quand ils ne le sont pas eux-mêmes simultanément) en bénéficient peut-être encore davantage dans la mesure où leur champ d'intervention se trouve élargi par l'absence de contrôle et par le flou des textes et des situations. La tolérance du pouvoir vis-à-vis de leurs activités, voire sa participation plus ou moins directe renforcent l'ambiguïté des frontières entre licite et illicite.

Le petit informel, la petite contrebande, les petits intermédiaires dans divers trafics... connaissent, en dépit (ou en raison) de la crise économique et sociale, une vitalité que peuvent leur envier la plupart des activités formelles³⁹. Malgré les problèmes de données et de sources, les observateurs s'accordent sur l'augmentation du phénomène depuis une décennie. Selon l'étude faite par la Direction des Statistiques sur le niveau de vie en 1991/92, ce "secteur" pourrait représenter 40 % du PIB (évaluation faite à partir du décalage entre consommation nationale et production officielle) et expliquerait en partie l'absence de réactions violentes à la crise actuelle. Le secteur informel au Maroc ne peut être réduit à un secteur de survie ; certains de ses segments peuvent s'apparenter au secteur informel italien. En effet, ces activités sont, pour une part non négligeable, le

³⁸ Voir A. Berrada et M. Saïd Saadi, op.cit. et M. Saïd Saadi, "Concentration et pouvoir économique dans l'industrie au Maroc", *Economie et Socialisme* n°12, 1992.

³⁹ Les données sur ces activités sont, par nature, sujettes à caution et parcellaires. Voir cependant M. Salahdine, "The informal sector in Morocco : the failure of legal systems ?" in A.L. Chickering and M. Salahdine (dir.), *The Silent Revolution : the Informal Sector in Five Asian and Near Eastern Countries*, San Francisco, ICS Press, 1991 ; Z. Daoud, "L'informel et la mémoire collective au Maroc", A. El Alaoui, Ch. Bernard et A. Bouabid, "Au Maroc, des micro-entreprises de production destinées à rester petites" et Ch. Bernard, "Constats et contrastes" in Ch. Bernard (dir.), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb*, Editions du CNRS, 1991.

fait de petites (voire moyennes et grandes) entreprises patentées, déclarées ou connues d'une façon ou d'une autre par les autorités, mais dont une partie plus ou moins importante des productions, des prestations ou des facteurs de production (et notamment des salariés) reste informelle. Les analystes libéraux expliquent la fréquence de ce comportement par la lourdeur de la fiscalité. On pourrait y ajouter la volonté d'échapper au regard de l'Etat, notamment en raison de la peur séculaire qu'inspirent le pouvoir politique et particulièrement l'arbitraire fiscal. La caractéristique principale de ce "secteur " est de se situer dans un espace économique étroit, délimité mais laissé délibérément "libre " par le pouvoir, ces activités, reconnues, servant de soupape aux tensions économiques et sociales persistantes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est destiné à rester fragmenté et que son efficacité, notamment sociale, ne peut se traduire qu'au sein du "système D ".

La concentration des pouvoirs. Par ailleurs, quelle que soit la nature des relations entre pouvoir politique et pouvoir économique, on ne peut que constater leur concentration⁴⁰. Et les limites de l'ajustement évoquées plus haut expliquent que la libéralisation n'ait pas permis l'émergence de nouveaux acteurs économiques d'envergure. Cette double concentration (très petit nombre d'acteurs économiques importants ; superposition des positions de pouvoir économique et de pouvoir politique) provoque le détournement de la signification, tant économique que politique, des réformes. Ainsi, dans l'esprit des réformateurs et des bailleurs de fonds, les opérations de privatisation auraient dû provoquer une diversification des acteurs économiques. La privatisation de la Société nationale d'investissement (SNI), par exemple, était envisagée, notamment par les bailleurs de fonds, comme un moyen de créer un autre "poids lourd " dans l'économie marocaine, capable de contrebalancer l'Omnium nord-africain (ONA) : elle a abouti à la situation inverse avec la prise de participation indirecte de l'ONA dans la SNI. Plus généralement, on peut douter de l'impartialité des décisions finales de privatisation lorsque l'on connaît la composition des diverses commissions : parmi les membres du comité d'évaluation des entreprises privatisables, nommés par le roi en 1991, on retrouve par exemple Karim Lamrani, Driss Slaoui, M.A. Kettani, Abdelmajid Benjelloun...

Malgré le caractère élaboré des discours (sur la nécessité de laisser le secteur privé et la "société civile " s'épanouir, sur la nécessité de trouver des investissements nouveaux, notamment extérieurs, etc.), le rôle du pouvoir dans l'économie demeure fondamental : par le système des nominations ; par les alliances "indispensables " ; par les innovations ou les actions de modernisation lancées par les entreprises liées au pouvoir ; par le système clientéliste⁴¹ de protection, de médiation et de négociation ; par le jeu d'influences transitant par les crédits et les marchés publics ; etc.

Le caractère politique premier du champ économique, par ailleurs immédiatement perceptible au Maroc, ressort parfaitement de l'analyse politologique de la monarchie actuelle⁴² : dans la mesure où le champ politique est "désamorcé ", qu'il est vidé de tous enjeux de pouvoir, ces derniers se déroulent de façon privilégiée dans le domaine économique et financier.

⁴⁰ M. Saïd Saadi, *Les Groupes financiers au Maroc*, Rabat, OKAD, 1989 ; A. Berrada et M. Saïd Saadi, op.cit. et M. Saïd Saadi, "Concentration et pouvoir économique...", art. cit.

⁴¹ Voir J. Leca et Y. Schemeil, "Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe", *International Political Science Review* n°4, 1983.

⁴² Voir les analyses de M. Tozy, notamment "Les enjeux de pouvoir...", op. cit.

Les causes politiques de l'inefficacité de l'administration économique. Le "pouvoir de nuisance" de l'administration, tant décrié depuis quelque temps, s'explique avant tout par le jeu de pouvoir du Palais et l'incertitude créée par ses actions largement arbitraires⁴³. En effet, le Palais exerce lui-même une certaine fonction administrative et paralyse de ce fait les mécanismes officiels. Les conflits entre les deux structures sont exacerbés et contrôlés par le roi afin de rester maître de la mobilité sociale et économique. Depuis plus de vingt ans, le souverain et sa structure d'intervention makhzénienne ont en quelque sorte créé un vide de contrôle politique sur l'administration, renforçant en son sein des situations de rente et des positions de pouvoir, mais provoquant également l'inefficacité de ses actions.

Parallèlement à ce dédoublement de fonction, il existe une double référence de la relation à l'autorité. Alors que la légalité demeure la norme (fût-elle bafouée) dans les relations administratives officielles, c'est l'allégeance qui est le ciment de toute relation avec le pouvoir central. Dans la mesure où ce dernier est l'arbitre du champ économique, on a assisté, notamment sous le règne d'Hassan II, à une substitution de l'allégeance à la légalité⁴⁴. Cette substitution se révèle fondamentale en termes de pratiques économiques : elle se traduit notamment par l'absence d'Etat de droit, par une instabilité et une insécurité particulièrement importantes, par la tolérance (voire l'encouragement) vis-à-vis d'activités considérées, sous l'angle de la légalité, comme illicites et, pour une personne n'appartenant pas à cette "culture", par l'absence de repère et de cohérence dans l'action publique.

La difficulté à imposer et à mettre en œuvre les réformes, ne serait-ce que partiellement, ressort donc aisément du fonctionnement économique du Maroc ainsi que de la structuration du système politico-économique.

Les enjeux socio-politiques de l'insertion internationale par les activités illicites

Les campagnes, substituts envahissants aux réformes, portent aujourd'hui sur la contrebande, la drogue, la corruption et l'évasion fiscale. Même si l'on considère que ces "campagnes" sont avant tout politiques, qu'elles ne peuvent avoir qu'un impact économique limité et superficiel et qu'elles ne sont en aucun cas le préalable aux réformes, on doit traiter ses objets d'intervention et d'affrontement avec sérieux : non seulement ils abordent directement certains enjeux de l'ouverture (finances publiques et compétitivité), mais ils révèlent également des aspects importants de l'insertion internationale actuelle du Maroc. Or ces derniers expliquent en partie la résistance relative aux changements que l'ampleur des contraintes extérieures devrait théoriquement exiger.

Jusqu'à présent, on a assisté à une totale disjonction entre les analyses sur l'insertion internationale du Maroc et les analyses sur l'importance accrue des activités narcotiques et, plus généralement, illicites. Les importations et les exportations semblaient bien connues. La fraude et la contrebande, considérées comme marginales jusqu'à l'année dernière, s'analysaient comme le résultat d'une protection trop élevée et comme le fruit de l'héritage colonial (enclaves de Melilla et Ceuta ; plus récemment, guerre du Sahara). Les analyses économiques ne prenaient pas en compte la production de kif ou de chira, l'exportation de haschich ou le transit de drogues dures, comme s'il s'agissait d'enclaves n'ayant aucun lien et aucune influence sur le reste de l'économie.

⁴³ Voir les analyses de R. Leveau, *op.cit.* ou Waterbury, *op.cit.*

⁴⁴ Voir M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, à paraître aux Presses de Sciences Po en 1996.

. Aujourd'hui, cette séparation se perpétue dans les analyses de la libéralisation ou des effets de la zone de libre-échange. Mais l'observation, d'une part, les discours et les stratégies du pouvoir marocain, de l'autre, montrent qu'il n'est plus possible de maintenir cette fiction. Les activités de fraude, de contrebande, de production et transit de drogue, d'immigration clandestine, de contrefaçon ne peuvent plus être considérées comme des symptômes marginaux de dysfonctionnements de l'économie ; elles doivent être analysées comme faisant partie du système économique, au cœur même du fonctionnement économique et politique du Maroc. Elles constituent une part importante des exportations, des importations et des mouvements de capitaux, mais aussi des éléments diplomatiques.

La contrebande

Elle a toujours existé (notamment dans la région du Rif) mais elle n'est perçue comme dangereuse et dommageable que depuis peu⁴⁵. Cette évolution s'explique notamment par sa croissance rapide au cours des dernières années, par la crise financière de l'Etat, par la crise économique en général et par l'extension de ce commerce à l'ensemble du pays. Selon une étude des douanes faisant le point sur les différentes estimations à partir de données de 1992/93, le chiffre d'affaires de la contrebande s'élèverait à 17 Mds DH environ, soit 30 % des importations officielles (56 Mds DH). Les dernières données de la douane (1994/95) évaluent ce chiffre d'affaires à 3 Mds \$ soit 27 Mds DH, équivalent à la production industrielle et représentant un tiers du PIB. La contrebande ferait vivre 600 000 personnes environ alors que la population active s'évalue à moins de 8 M de personnes. Le manque à gagner douanier s'élèverait à plus de 6 Mds DH soit 50 % des recettes douanières (12,2 Mds DH en 1992). Les évaluations fluctuent dans une large fourchette : le chiffre d'affaires de la contrebande ne serait jamais inférieur à 20 % du PIB et pourrait atteindre 40-45 % du PIB (alors que les importations officielles n'en représentent que 23 %). Quoi qu'il en soit, cette activité est désormais fondamentale pour l'économie du pays et en croissance constante depuis le début des années quatre-vingt (en 1982, l'estimation officielle du chiffre d'affaires était de 2,4 à 3 Mds de FF, en 1986 de 3-3,6 Mds FF et en 1990 de 4,5 Mds FF, pour atteindre 10 Mds FF en 1993). Et cela (contrairement à ce que voudrait la théorie économique) en dépit de la baisse des droits de douane et de la libéralisation du commerce extérieur. On peut avancer des raisons purement économiques : persistance d'une protection non négligeable, opportunités accrues de faire du commerce, possibilité de sous-facturer, non paiement de toutes les autres taxes (TVA, impôts sur les sociétés etc.), structure de commercialisation plus légère (moins d'intermédiaires, moins de frais fixes etc.). Mais les facteurs socio-politiques sont importants : la récupération de ces activités par de grands commerçants et entrepreneurs en a accru les capacités financières et les capacités de "protection", permettant l'épanouissement d'un secteur à fortes potentialités économiques et à forte absorption sociale. En outre, cette croissance a pu être favorisée par le développement d'un sentiment d'impunité

⁴⁵ Toutes ces données sont tirées de : H. El Malki et A. Doumou, "Les dilemmes de l'ajustement" in J.-C. Santucci (dir.), *op. cit.*, ; *Rapport d'enquête sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de la production et du trafic des drogues au Maroc*, Observatoire géopolitique des drogues, février 1994 ; divers articles de la presse marocaine (*La Vie économique*, *Libération*, *Maroc Economie*, *Al Bayane*, *L'Opinion*, *La nouvelle tribune*, etc.), de la presse internationale spécialisée (notamment *Marchés tropicaux et méditerranéens*) et des bulletins du patronat (notamment *CEDIES Informations*) rapportant les données officielles ; ainsi que des entretiens.

chez les autorités politiques⁴⁶.

De nombreux secteurs souffrent de cette concurrence souvent déloyale (en particulier l'électroménager, le textile, la petite électronique, l'automobile, les cosmétiques) mais les entreprises parviennent à résister en jouant sur la multiplicité de leurs activités, et aussi grâce à leur propre implication dans ces activités illégales. Les procès actuels montrent, d'une part, que des commerçants, voire des entrepreneurs industriels d'envergure travaillent dans les deux registres et financent en partie leurs activités formelles par leurs activités informelles ; d'autre part, que cette situation est loin d'être nouvelle et qu'elle a été largement autorisée (et pas seulement tolérée) par de puissantes "protections" politiques et administratives.

L'interprétation la plus courante de l'importance de la contrebande et de son expansion récente réside dans le social : cette activité aurait été tolérée essentiellement parce qu'elle amortirait les problèmes de chômage, de sous-emploi et de dégradation du niveau de vie. C'est indéniable, mais cela ne doit pas occulter l'implication, beaucoup plus importante que celle des "fourmis", de militaires (même s'il semblerait que leur part dans ce commerce soit en perte de vitesse), de grands commerçants ou entrepreneurs, de membres du ministère de l'Intérieur et de représentants du pouvoir local. De plus, il est désormais bien connu que la contrebande est un moyen facile et courant de blanchiment de l'argent sale, et l'OGD a pu constater une évolution parallèle de la contrebande et de la production et de l'exportation de haschich.

L'activité narcotique

Elle est devenue la principale source de devises du Maroc qui est d'ailleurs, depuis le début de cette décennie, le premier exportateur mondial de haschich et le premier fournisseur de l'Europe⁴⁷.

Selon les données officielles du Maroc (publiées dans le Livre Blanc répondant aux estimations des organisations spécialisées), les surfaces cultivées s'élèveraient à 55-60 000 hectares dans la région du Rif et produiraient 1 250 tonnes de haschich. Pour l'OGD cependant, ces surfaces seraient plus étendues (au moins 65-75 000 ha) et on assisterait aujourd'hui à une extension de cette culture, notamment vers le nord-ouest et le Sous. Dans le seul Rif, le potentiel de production se situerait entre 1 500 et 2 400 tonnes.

Depuis quelques années, le Maroc est en outre une plaque tournante de drogues dures, notamment de cocaïne, et les échanges haschich contre drogues dures (héroïne le plus souvent) deviennent de plus en plus courants. En termes financiers, ce commerce est sans doute beaucoup plus important que celui du haschich et ne mobilise certainement que les réseaux structurés et fortement protégés.

Ces activités fournissent des recettes très importantes à la région du Nord, mais aussi à l'ensemble de l'économie. Les estimations officielles donnent un chiffre de 2 Mds \$

⁴⁶ Le fait que l'ancien directeur de Royal Air Maroc (RAM) ait détourné près de 1 Md de DH sans être poursuivi est souvent souligné par les observateurs.

⁴⁷ Toutes les données sur la drogue sont tirées de *Géopolitique des drogues*, La Découverte, 1995, *Etat des drogues, drogue des Etats, 1994 et Rapport d'enquête sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de la production et du trafic des drogues au Maroc*, février 1994 de l'Observatoire géopolitique des drogues ; *International Narcotics Control Strategy Report*, mars 1995, du Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, United States Department of State ; presse nationale marocaine ; ainsi que des entretiens en France, au Maroc et en Afrique sub-saharienne. Pour diverses raisons, ces données sont à prendre avec précaution et comme des ordres de grandeur.

(soit 20 Mds DH environ) pour le montant global des transactions au Maroc, représentant la première source de devises du pays (l'ensemble des profits des trafics est bien sûr incomparablement plus élevé mais une grande partie reste à l'étranger). Cette estimation minimale est déjà considérable si on la compare à l'ensemble des recettes d'exportation (3,6 Mds \$) : elle permet d'estimer que cette ressource représente plus de 55 % des recettes officielles (2 sur 3,6 Mds) et plus de 35 % de l'ensemble des recettes tirées de l'extérieur (2 sur 5,6 Mds). Outre la rémunération des paysans du Nord mais surtout des petits intermédiaires (qui bénéficient d'un salaire supérieur au double - et jusqu'au décuple - de ceux des régions alentour), ces ressources irriguent désormais une part croissante de l'économie locale (Nador est devenue la seconde place financière du pays) et nationale : achat légal de biens d'équipement et de consommation ; immobilier ; contrebande ; investissements dans des entreprises de services, industrielles et commerciales, notamment dans les zones franches ; placements dans les places financières off shore, notamment à Tanger, ou dans le système bancaire (*via* les filiales de banques marocaines à l'étranger) ; casinos (ouverture récente de trois établissements) ; et bien évidemment corruption. Cette ressource alimenterait également des activités officielles (comme la gendarmerie royale, voire le fonctionnement de l'administration *via* l'énigmatique "contribution saoudienne" destinée aux forces militaires au Sahara) et politiques (financement des partis politiques et de campagnes électorales, tous camps confondus).

Contrairement aux affirmations officielles (qui tendent à accuser des étrangers), ce sont essentiellement des réseaux marocains qui organisent ces trafics, avec la complicité d'une administration et d'un monde politique corrompus à tous les niveaux. D'ailleurs, la Convention des Nations unies de 1988 destinée à lutter contre le trafic de drogue a bien été signée par le Maroc mais la législation préparée par le ministre de la Justice n'a toujours pas été votée par le Parlement ; les différentes lois pénales n'ont jamais été amendées afin de permettre la saisie des biens des trafiquants ou d'organiser des opérations secrètes. Et il est désormais attesté que les trafiquants ou leurs protecteurs se situent dans les cercles très proches du pouvoir central : de hauts fonctionnaires ont été impliqués, de même que des députés et des gouverneurs ; la complicité de membres éminents de l'appareil d'Etat et du Palais comme protecteurs ou comme commanditaires est désormais avérée. En outre, un pays d'Afrique sub-saharienne comme le Sénégal, qui devient un acteur important du trafic international de drogue, est désormais utilisé par les réseaux marocains à la fois dans leurs relations avec l'Amérique latine (notamment depuis la fermeture de la ligne de Royal Air Maroc entre le Maroc et Rio de Janeiro) et dans le conditionnement technique du haschich sénégalais.

Autres "filières illégales" ⁴⁸

Les contrefaçons sont généralisées au Maroc : toutes les grandes marques sont systématiquement copiées (Chanel, Vuitton, Kenzo, Dior, Yves Saint-Laurent, etc.). Les secteurs du cuir et de l'habillement, qui constituent les principales exportations du royaume, sont particulièrement concernés⁴⁹.

⁴⁸ On pourrait également évoquer les mécanismes plus "classiques" de fuite de capitaux : ils sont importants eux aussi et mobilisent souvent les mêmes procédures "illégales". Par exemple, les sociétés de pêche minimisent leurs prises à leur retour dans les ports marocains, après avoir vendu en mer une partie des poissons à des navires espagnols ou portugais.

⁴⁹ Voir par exemple *Le cuir et les industries du cuir au Maroc*, note sectorielle de la Mission économique et financière de Casablanca, Ambassade de France, juillet 1994.

Il existe deux grands secteurs de circulation illégale de la main-d'œuvre : les filières traditionnelles de migration clandestine, où seul le passage illégal en Europe est monnayé ; les filières d'exportation illégale de main-d'œuvre saisonnière, où le postulant "achète" simultanément son passage en Europe et son emploi (par exemple pour des ouvriers agricoles marocains en Espagne et dans le sud de la France).

Comme dans le cas de l'Egypte, les réseaux de prostitution, masculine et féminine, sont organisés localement mais aussi à l'exportation vers les pays du Golfe.

Enfin, la part des voitures volées dans le parc automobile marocain est impressionnante, notamment sur certains segments du marché. On estime ainsi que plus de la moitié des Mercedes proviennent d'un de ces réseaux ; de même, le marché de la camionnette est particulièrement "infiltré" par la filière illégale (dépeçage en Europe, exportation en pièces détachées au Maroc puis reconstitution et utilisation dans les activités informelles). Cette activité est liée au transport illégal de biens et de passagers : théoriquement très réglementé, ce secteur connaît en réalité une forte dérégulation. Dans la messagerie, 60 % du marché serait détenu par le transport illégal ; dans le transport de marchandises et de passagers, cette proportion atteindrait 80 % du trafic intérieur : les agréments nécessaires au transport routier sont délivrés à titre de pension (souvent à des militaires ou à d'autres personnes n'ayant rien à voir avec le secteur du transport), puis rétrocédés illégalement à des intermédiaires⁵⁰.

Signification nouvelle de cette insertion délictueuse

Cette insertion internationale illicite a toujours existé : tous les travaux d'histoire économique mentionnent la contrebande aux frontières et dans les pays de *siba* (dissidence), phénomène dérivant largement des problèmes socio-politiques des régions du Nord et du Sud du pays ; et la production de kif est considérée depuis les soubresauts de l'Indépendance comme une faveur accordée à la région rebelle du Rif⁵¹. L'importance nouvelle accordée aujourd'hui aux activités délictueuses s'explique certainement par leur forte croissance depuis une décennie environ. En premier lieu, le Maroc n'a pu rester à l'écart de la montée de l'économie internationale de la drogue et du crime⁵². En second lieu, les réseaux informels ont pu bénéficier d'éléments purement techniques qui ont facilité leur tâche : ainsi en est-il de la généralisation du transport par container (qui rend techniquement impossible le contrôle de toutes les marchandises) ou de la montée en puissance d'impressionnants ports d'éclatement (Algésiras notamment). En troisième lieu, la libéralisation, notamment financière, facilite les mouvements de capitaux et les opérations de blanchiment.

Mais cette insertion illicite du Maroc dans l'économie internationale fait surtout l'objet d'une nouvelle perception et d'une importance symbolique et interprétative nouvelle.

La perception qu'en ont les principaux partenaires et bailleurs de fonds du Maroc a été déterminante dans la dénonciation actuelle. Les critiques ont récemment fusé de toutes parts : l'Union européenne et les pays membres pour des raisons idéologiques (drogue)

⁵⁰ Voir par exemple *Les transports routiers de marchandises au Maroc*, note sectorielle de la Mission économique et financière de Casablanca, Ambassade de France, 1994.

⁵¹ Ph. Simmonot, "Le kif du Rif", *Le Monde*, 10 août 1995.

⁵² Voir par exemple le dernier rapport de l'OGD, *Géopolitique des drogues 1995*, La Découverte, 1995 ainsi que les interventions des économistes M. Chossudovski et U. Santino au Congrès Drogue : *dépendance et interdépendance*, Lisbonne, Conseil de l'Europe, 23-24 mars 1996.

et de sécurité (immigration clandestine) ; la Banque mondiale et le FMI pour des raisons financières (prévisions peu favorables des finances publiques) et morales (dénonciation de tout ce qui est considéré comme illégal et illicite) ; l'OMC pour des raisons doctrinales (contrefaçons, concurrence déloyale). Ce qui était toléré localement (rapport du Rif à la monarchie, des enclaves espagnoles au Maroc ou des militaires envoyés au Sahara) et négligé internationalement (ces activités étaient considérées comme marginales, anecdotiques et, de plus, impossibles à connaître) est désormais mis en avant dans les négociations internationales. La préoccupation des interlocuteurs privilégiés du Maroc est désormais assez importante pour que le pouvoir se sente dans l'obligation d'agir d'une manière ou d'une autre.

Dans cette évolution, la spécificité du contexte n'est pas absente : la santé économique du royaume est un élément d'appréciation important. Jusqu'au début des années quatre-vingt, l'Etat marocain ne connaissait pas de problèmes financiers. Durant la première phase de l'ajustement, les autorités marocaines (et les bailleurs de fonds) estimaient que les différents programmes pouvaient résoudre définitivement ces problèmes budgétaires. Ce n'est que dans les années récentes que la contrainte financière de l'Etat a été considérée comme un problème de long terme : ceci explique que l'impact de ces activités délictueuses sur le budget de l'Etat soit désormais pris en compte.

Cependant, c'est surtout l'évolution de la structure et de l'organisation des activités délictueuses et, par conséquent, l'évolution de leur signification sociale qui expliquent cette nouvelle attention. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, la contrebande, la production et le trafic de drogue, l'informel étaient perçus comme circonscrits géographiquement et économiquement : ces activités étaient réservées à ceux qui n'étaient pas parvenus à monter dans l'échelle sociale, à "réussir". Autrement dit, elles étaient réservées aux "petits" comme moyen de survie et étaient cantonnées à certaines régions réputées sans grande alternative ou historiquement liées au commerce illégal (Ceuta et Melilla). Cette image ne correspondait sans doute pas à la réalité mais tels étaient la croyance, la perception et plus certainement encore le discours. Il s'agissait ainsi d'éviter les problèmes sociaux (emploi, niveau de vie) et politiques (contestations de la monarchie).

Aujourd'hui, on considère que la drogue, la contrebande, l'informel ont "gangrené" tous les secteurs d'activité du fait de la corruption généralisée. Depuis le début de cette décennie, la contrebande se serait peu à peu étendue à tout le pays, si bien que la majorité des fraudes et du commerce international illégal passerait désormais par le port de Casablanca. Ces activités ne seraient plus le lot de consolation des "petits" mais constitueraient le nouvel eldorado économique de puissants et riches personnages. Les "campagnes" actuelles auraient en quelque sorte pour mission de rétablir l'ordre ancien, de stopper la progression fulgurante des activités illicites et d'en endiguer la dérive socio-politique.

Comme l'a laissé voir l'analyse proposée plus haut de la contrebande et de l'activité narcotique, cette vision est certainement rapide, simpliste et par trop duale. Elle a néanmoins un impact réel : d'une part, elle est significative de la perception de beaucoup d'observateurs de la scène marocaine et explique les actions actuellement menées ; d'autre part, elle transmet, pour la première fois au Maroc, l'idée que les "turbulences" par rapport à l'ordre "normal" des choses peuvent être fondamentales, y compris dans l'insertion internationale⁵³.

⁵³ Voir J. Rosenau, *Turbulence in World Politics*, Princeton University Press, 1990.

Les leçons de l'histoire : relations extérieures et dissidence économique

Un passage par l'histoire nous semble fondamental pour comprendre la situation actuelle : non pas parce que nous faisons l'hypothèse de l'immobilisme et de l'absence de tout changement ni parce que nous supposons l'existence d'une analogie pure et simple entre les institutions et les comportements actuels et passés. Mais parce que nous pensons que les évolutions actuelles et les significations qu'elles peuvent prendre sont le produit de l'expérience historique.

Les expériences historiques de l'économie politique marocaine

La tradition des "harka" et le phénomène de la dissidence économique et fiscale. Les historiens et politologues ont depuis longtemps souligné l'importance de la distinction entre *bled al Makhzen* (espace de soumission) et *bled al Siba* (espace de dissidence)⁵⁴. Les premiers reconnaissaient l'autorité de l'Etat alors que les seconds ne reconnaissaient que l'autorité religieuse du Sultan. Mais ils ont également montré les nuances à apporter à cette distinction. D'une part, les frontières en étaient instables et fluides, objet d'un perpétuel remodelage : dans l'imaginaire et dans la réalité politique du Maroc, même si des frontières fixes et figées n'existaient pas entre ces deux espaces, leurs relations et leur entremêlement permettaient de définir les relations entre les sujets et le pouvoir. Dans les espaces de dissidence, la présence du pouvoir central était irrégulière et le plus souvent invisible : mais on savait qu'elle apparaissait de temps à autre, par l'allégeance, par la négociation ou par la violence. D'autre part, les "espaces de dissidence" étaient acceptés, voire encouragés par le pouvoir central dans la mesure où ils permettaient, en premier lieu, de préserver un *statu quo* interne et, en second lieu, d'exercer son autorité à la fois par la division et par le contrôle lointain. En effet, le pouvoir central eût été incapable de contrôler en permanence tout l'espace marocain. La "dissidence contrôlée" (M. Tozy) faisait ainsi partie du pouvoir. Elle s'exprimait en premier lieu par la mobilité du roi et de sa cour : par les *harka*⁵⁵ ou par les *mehalla*⁵⁶ qui souvent se confondaient. Elle se traduisait en second lieu par la permanence des conflits et des confrontations avec les grands personnages locaux : la relation était le plus souvent caractérisée par la ruse et la négociation mais elle pouvait aboutir à des expressions plus violentes. La relation entre pays de dissidence et Makhzen était un mélange de négociation et de brutalité.

Cette organisation de l'espace n'était pas restreinte au politique et trouvait une première traduction économique dans le domaine de la fiscalité⁵⁷. Dans les espaces makhzen, même s'il existait de nombreuses exemptions (notamment en faveur des confréries religieuses), l'impôt était levé régulièrement (impôts coraniques et impôts exceptionnels en cas de difficultés financières du Makhzen) ou était négocié contre la levée de soldats (*tribus guich*). Mais cette base fiscale était largement insuffisante et le Sultan était obligé

⁵⁴ Voir entre autres J. Brignon, A. Amine, B. Boutaleb, G. Martinet et B. Rosenberger, *Histoire du Maroc*, Hatier, 1967 ; J. Ganiage, "North Africa" in R. Olivier & G.N. Sanderson (ed.), *The Cambridge History of Africa*, vol. 6 (1870-1905), Cambridge University Press, 1985 ; C. Geertz, *Savoir local, savoir global : les lieux du savoir*, PUF, Paris, 1986 (ed. anglaise en 1983) et M. Tozy, *op. cit.* à paraître.

⁵⁵ Littéralement "mouvement de troupe" ; c'est ici le côté militaire et violent qui nous intéresse.

⁵⁶ Littéralement "campement", "emplacement" ; c'est l'aspect pacifique que nous entendons ici souligner.

⁵⁷ Voir P. Guillen, *op. cit.* ; J. Ganiage, *op. cit.* ; M. El Mansour, *op. cit.*

d'organiser régulièrement des campagnes. En effet, plus qu'en une contestation politique, l'insoumission des espaces de dissidence s'exprimait essentiellement par le refus de payer l'impôt ; aussi, la traduction évidente de l'autorité, ponctuelle et partielle, du pouvoir central était-il de le lever par la contrainte. Lorsque les négociations échouaient (la taxation était un acte d'allégeance, une reconnaissance de souveraineté), la levée de l'impôt s'effectuait par des *harka* (ou razzias) au cours desquelles le pouvoir central exhibait physiquement son autorité en prélevant par la violence son dû. C'est ainsi que l'autorité du pouvoir central dans les espaces de dissidence s'exprimait de façon privilégiée par l'organisation fréquente de *harka*, y compris sous les règnes des sultans les plus centralisateurs et les plus puissants. Les "expéditions" étaient la règle : il s'agissait de montrer la souveraineté du Sultan, là où elle pouvait être fiscalement contestée ; elles constituaient une "forme de pouvoir itinérant".

Une seconde traduction économique de la distinction entre espaces de soumission et espaces de dissidence résidait dans le contrôle des activités économiques⁵⁸. Le système impérial cherchait à soumettre le commerce au contrôle du Makhzen à travers des négociants privilégiés (qui bénéficiaient de remises partielles de droits, de facilités de paiements, d'avances de fonds) ou directement par l'instauration de monopoles. Mais les tribus dissidentes tentaient sans cesse d'établir des liens commerciaux directs avec les Européens (ou d'en garder la maîtrise). Pour le pouvoir central, il s'agissait effectivement de contrebande puisque ce dernier ne recevait pas de recettes douanières et ne contrôlait pas ces activités. De plus, cette contrebande contribuait à nourrir la dissidence, en armant les tribus et en leur assurant une autonomie par rapport au pouvoir central. A la fin du XIX^{ème} siècle, la montée de la contrebande a ainsi contribué à créer la situation d'anarchie dans le Nord et à alimenter "la question marocaine". Mais, depuis le XVIII^{ème} siècle, la contrebande s'exprimait contre le système impérial aussi bien dans le Nord (Rif) et dans le Sud (Sous) après s'être attaquée au commerce transsaharien (du XII^{ème} au XVIII^{ème} siècles). Cette contrebande n'était pas illégale tant que la dissidence était effectivement contrôlée et que, par intermittence, le pouvoir central intervenait et prélevait son dû. Mais lorsque le commerce devenait trop important ou lorsque le Makhzen interdisait les exportations, il était obligé d'organiser des campagnes militaires pour tenter d'arrêter ces activités.

Relations extérieures et contrôle politique interne. La maîtrise par le Makhzen des relations économiques avec l'extérieur ne constituait bien souvent qu'un instrument destiné à renforcer le pouvoir central et à mettre en œuvre le contrôle des pays de dissidence.

A partir du XVII^{ème} siècle, le monopole commercial qu'établit le Sultan avec l'Europe (à la suite du contrôle qu'il avait acquis sur le commerce transsaharien) avait pour premier objectif de suppléer l'insuffisance des recettes fiscales découlant de la dissidence de nombreuses tribus. Ce monopole du Palais était organisé par l'intermédiaire de prête-noms. Les grands commerçants étaient, en effet, toujours liés au Makhzen : cette relation n'existait pas forcément au départ, mais dès qu'un agent devenait important et était reconnu par ses pairs, il devenait commerçant du Sultan. Du temps de Moulay Suleyman par exemple, cette subordination "obligée" n'était pas seulement expliquée par un besoin de ressources et de richesse personnelle mais essentiellement pour des raisons de politique intérieure : il s'agissait alors de rallier les seules forces susceptibles de contrebalancer les éléments conservateurs (religieux, caïds) et de soumettre les peuples rebelles (guerre contre les tribus berbères regroupées derrière Abou Bekr Amhaouche par exemple).

⁵⁸ Voir notamment M. El Mansour, op.cit. ; F. Zaïm, op. cit. ; D. Schroeter, *Merchants of Essaouira : Urban Society and Imperialism in Southwestern Morocco, 1844-1886*, Cambridge University Press, 1988.

d'organiser régulièrement des campagnes. En effet, plus qu'en une contestation politique, l'insoumission des espaces de dissidence s'exprimait essentiellement par le refus de payer l'impôt ; aussi, la traduction évidente de l'autorité, ponctuelle et partielle, du pouvoir central était-il de le lever par la contrainte. Lorsque les négociations échouaient (la taxation était un acte d'allégeance, une reconnaissance de souveraineté), la levée de l'impôt s'effectuait par des *harka* (ou razzias) au cours desquelles le pouvoir central exhibait physiquement son autorité en prélevant par la violence son dû. C'est ainsi que l'autorité du pouvoir central dans les espaces de dissidence s'exprimait de façon privilégiée par l'organisation fréquente de *harka*, y compris sous les règnes des sultans les plus centralisateurs et les plus puissants. Les "expéditions" étaient la règle : il s'agissait de montrer la souveraineté du Sultan, là où elle pouvait être fiscalement contestée ; elles constituaient une "forme de pouvoir itinérant".

Une seconde traduction économique de la distinction entre espaces de soumission et espaces de dissidence résidait dans le contrôle des activités économiques⁵⁸. Le système impérial cherchait à soumettre le commerce au contrôle du Makhzen à travers des négociants privilégiés (qui bénéficiaient de remises partielles de droits, de facilités de paiements, d'avances de fonds) ou directement par l'instauration de monopoles. Mais les tribus dissidentes tentaient sans cesse d'établir des liens commerciaux directs avec les Européens (ou d'en garder la maîtrise). Pour le pouvoir central, il s'agissait effectivement de contrebande puisque ce dernier ne recevait pas de recettes douanières et ne contrôlait pas ces activités. De plus, cette contrebande contribuait à nourrir la dissidence, en armant les tribus et en leur assurant une autonomie par rapport au pouvoir central. A la fin du XIX^{ème} siècle, la montée de la contrebande a ainsi contribué à créer la situation d'anarchie dans le Nord et à alimenter "la question marocaine". Mais, depuis le XVIII^{ème} siècle, la contrebande s'exprimait contre le système impérial aussi bien dans le Nord (Rif) et dans le Sud (Sous) après s'être attaquée au commerce transsaharien (du XII^{ème} au XVIII^{ème} siècles). Cette contrebande n'était pas illégale tant que la dissidence était effectivement contrôlée et que, par intermittence, le pouvoir central intervenait et prélevait son dû. Mais lorsque le commerce devenait trop important ou lorsque le Makhzen interdisait les exportations, il était obligé d'organiser des campagnes militaires pour tenter d'arrêter ces activités.

Relations extérieures et contrôle politique interne. La maîtrise par le Makhzen des relations économiques avec l'extérieur ne constituait bien souvent qu'un instrument destiné à renforcer le pouvoir central et à mettre en œuvre le contrôle des pays de dissidence.

A partir du XVII^{ème} siècle, le monopole commercial qu'établit le Sultan avec l'Europe (à la suite du contrôle qu'il avait acquis sur le commerce transsaharien) avait pour premier objectif de suppléer l'insuffisance des recettes fiscales découlant de la dissidence de nombreuses tribus. Ce monopole du Palais était organisé par l'intermédiaire de prête-noms. Les grands commerçants étaient, en effet, toujours liés au Makhzen : cette relation n'existait pas forcément au départ, mais dès qu'un agent devenait important et était reconnu par ses pairs, il devenait commerçant du Sultan. Du temps de Moulay Suleyman par exemple, cette subordination "obligée" n'était pas seulement expliquée par un besoin de ressources et de richesse personnelle mais essentiellement pour des raisons de politique intérieure : il s'agissait alors de rallier les seules forces susceptibles de contrebalancer les éléments conservateurs (religieux, caïds) et de soumettre les peuples rebelles (guerre contre les tribus berbères regroupées derrière Abou Bekr Amhaouche par exemple).

⁵⁸ Voir notamment M. El Mansour, op.cit. ; F. Zaïm, op. cit. ; D. Schroeter, *Merchants of Essaouira : Urban Society and Imperialism in Southwestern Morocco, 1844-1886*, Cambridge University Press, 1988.

En général, les politiques de "libéralisation" (avec contrôle du commerce par le Makhzen) répondaient en partie au souci d'éviter la diversion des flux vers les tribus rebelles (règne de Sidi Mohamed, début et fin du règne de Moulay Suleyman et règnes de ses successeurs). En revanche, la politique de "fermeture" (la grande majorité du règne de Moulay Suleyman par exemple) visait à affaiblir les ennemis tout en gardant une certaine maîtrise sociale interne. A l'inverse des exportations, les importations n'étaient pas interdites : ce commerce était concentré dans les mains de Marocains ou de Juifs proches du Makhzen et permettait le contrôle d'une grande partie des richesses pour les besoins de la Cour et des élites.

L'histoire d'Essaouira est ainsi celle d'une réussite, au moins partielle, de contrôle du Sous. Mais, parallèlement, elle est aussi celle de l'échec à limiter l'enracinement des étrangers au Maroc et, en fin de compte, à contrôler l'ensemble du territoire⁵⁹. L'ambivalence de la relation extérieure et l'entremêlement des logiques internes et externes apparaissent clairement dans cet épisode.

La construction du port royal d'Essaouira et le monopole du commerce qui lui fut accordé avait principalement pour but de contrôler l'ensemble du pays. En concentrant géographiquement le commerce, le Makhzen cherchait bien entendu à améliorer l'approvisionnement de son budget. Mais, plus profondément, il se donnait les moyens de contrôler une région dissidente en liant les élites du Sud au pouvoir central par leur participation aux activités du port : le Sous commençait en effet à commercer directement avec l'Europe et la contrebande se développait. Enfin, il s'offrait le plaisir de punir d'autres ports, comme Agadir et Salé, pour leurs velléités de séparatisme politique. Cette stratégie fut très efficace, du moins jusqu'à l'épanouissement du système des "protections" : ce dernier en effet finit par renforcer indirectement et très lentement la dissidence en affaiblissant le Makhzen jusqu'à le rendre impuissant face à la contrebande, notamment d'armes.

Le deuxième objectif du port d'Essaouira était de maîtriser et contenir l'influence étrangère en concentrant le commerce dans un lieu contrôlé par le pouvoir central. Cette ambition échoua, en partie du fait de l'inégalité des puissances en conflit, mais également en raison de l'inadaptation de la stratégie alaouite. Le système des "protections" permit aux agents étrangers de s'installer durablement au Maroc et d'accroître leur influence jusqu'au Protectorat. Cette évolution fut rendue possible par l'alliance des commerçants avec les étrangers.

De façon générale, les pressions extérieures - traités commerciaux, conflits militaires, endettement - furent si fortes à partir du XIX^{ème} siècle que la politique commerciale dut être modifiée. Mais les changements de rapports internes qui en résultèrent furent lents et fonction des jeux des pouvoirs locaux.

La perversion du système des "protections" et l'incapacité à maîtriser totalement le fonctionnement par la dissidence contrôlée. L'efficacité de cette mécanique de contrôle de la dissidence par le Makhzen ne doit pas être surestimée : la perversion du système des "protections" ou l'évolution des "présides" sont là pour rappeler la précarité et surtout l'ambivalence de cette maîtrise. Dès que le Sultan était en présence de forces internes hostiles et d'une pression extérieure, il ne pouvait garder un contrôle total sur la société et son économie.

Le système des "protections" s'est développé à partir des années 1830-1840. Au départ, il s'agissait d'une mesure destinée à rassurer les agents étrangers et notamment à

⁵⁹ Voir Brignon et al., *op.cit.* et surtout Schroeter, *op.cit.*

soustraire leurs partenaires commerciaux à l'arbitraire (réel ou supposé par les Européens) de la fiscalité, des lois et de la justice alaouites. Le principe de cette protection était directement issu du système des privilèges octroyés par le Makhzen pour accroître son assise économique et politique : les faveurs fiscales étaient accordées par le Sultan soit aux étrangers pour des considérations politiques et religieuses, soit à des commerçants juifs et, parfois, musulmans pour des considérations commerciales.

Sous la pression des Européens, le système prit une telle ampleur qu'il contribua à affaiblir le Makhzen : un certain nombre d'historiens considèrent aujourd'hui qu'il contribua à conduire le Maroc vers le Protectorat⁶⁰. Le principe des "protections" fut peu à peu étendu aux puissances étrangères, favorisant ainsi la pénétration européenne : malgré les limitations prévues à partir de 1880, le nombre de protégés s'accrut très rapidement grâce à des procédés illicites (associations fictives, trafic à partir des consulats) ; plus significatif encore, beaucoup de protégés du Sultan passèrent sous la protection d'étrangers. Cette évolution entraîna le Makhzen dans un cercle vicieux dont il ne put sortir : la montée des protégés avait commencé à éroder ses capacités économiques mais surtout financières, dans une proportion d'autant plus inquiétante que les commerçants les plus fortunés passaient sous contrôle étranger. La forte baisse des ressources amena le Makhzen à accroître la pression fiscale sur les sujets les moins riches et sur les tribus, ce qui contribua à remettre en cause sa légitimité. Dans le but de rétablir cette dernière, le Makhzen octroya à son tour de nouvelles exemptions, réduisant encore sa base fiscale, alors même que la dissidence des tribus exigeait des moyens accrus pour organiser des *harka*.

Ce qu'il convient de noter ici, c'est que les protégés n'étaient pas du tout des "délinquants" ou des "marginaux" : ils appartenaient à la strate supérieure de la société marocaine ; ils étaient particulièrement puissants et exerçaient une réelle influence. Cette caractéristique fut symbolisée par l'adhésion des *toujjar sultan* au système de "protection" : ces commerçants du Sultan œuvraient au cœur même du système économique et commercial de l'Empire. C'est ainsi que la "dissidence" économique et fiscale que constituait la "protection" ne fut rapidement plus contrôlée par le pouvoir central.

De la même façon, l'histoire des "présides" ou enclaves espagnoles révèle l'impossibilité du Makhzen à maîtriser totalement et à orienter les relations économiques de pouvoir. Au milieu du XIX^{ème} siècle, les Espagnols imposèrent au Maroc la transformation des présides de Melilla et Ceuta (qui coûtaient particulièrement cher en approvisionnement à l'Espagne) en entrepôts commerciaux⁶¹.

Au départ, la concession faite par le Makhzen ne fut que formelle : le traité permettait aux Espagnols d'organiser à partir des enclaves le commerce de toutes les marchandises non prohibées au Maroc. Mais, parallèlement, le pouvoir marocain interdit aux tribus (qui étaient d'ailleurs majoritairement hostiles à cette évolution) d'y installer des douanes, si bien que tous les produits qui entraient au Maroc étaient considérés comme illégaux. Il est intéressant de noter que la "ruse" du Makhzen portait sur l'ambivalence de la distinction entre légal et illégal et sur la fluidité des frontières entre ces deux notions. Rapidement, la pression extérieure fut telle que le Makhzen, déjà affaibli par les "protections" et par la montée de la dissidence des tribus rifaines (dont une partie de la population commençait à commercer "illégalement" avec les Européens) installa des

⁶⁰ Voir J.L. Miège, op.cit. ; L. Bowie, *The Impact of the Protégé System in Morocco : 1880-1912*, Ohio University, Papers in International Studies, *Africa Series* n°11, 1970 ; M. Kenbib, "Protection et subversion au Maroc (1885-1912)" in J.-C. Santucci (dir.), op. cit.

⁶¹ Voir notamment le livre de F. Zaïm, op.cit.

douanes appartenant au Makhzen (et non pas aux tribus) pour contrôler cet espace traditionnel de dissidence. Cette évolution n'empêcha pourtant pas le développement de la contrebande et, par là même, le renforcement des tribus rifaines insoumises (les armes occupaient le premier rang des biens entrant en contrebande).

Au moins deux leçons peuvent être retenues des expériences historiques que nous venons de rappeler.

En premier lieu, l'histoire économique du Maroc de la fin du XVIII^{ème} siècle au Protectorat est caractérisée par une suite d'échecs de réformes⁶² et par la permanence de l'exercice du pouvoir par *harka* : elle démontre l'importance du potentiel de dissidence fiscal tout autant qu'économique. Le pouvoir central contrôle au départ et en partie cette dissidence, mais cette dernière peut également lui échapper, notamment sous l'effet conjugué de la pression extérieure et des conflits internes.

En second lieu, hormis l'instrumentalisation des relations personnelles, le pouvoir s'exerce essentiellement par à-coups, à travers l'organisation de *harka*. Ce comportement est particulièrement ambigu : d'une part, le pouvoir central n'accepte pas un pouvoir fort qui pourrait le défier, même si ce pouvoir reste économique ; mais d'autre part, le pouvoir ne s'exerce que de façon partielle, il n'est pas toujours visible selon les normes internationales et son contrôle n'est pas continu.

Actualisation de ces expériences historiques : dissidence économique et contrôle socio-politique

Aujourd'hui, les structures du pouvoir sont bien entendu très différentes. Ce dernier est beaucoup plus complexe et plus puissant grâce à la technologie moderne, à la mise en place d'une administration moins archaïque et à l'héritage organisationnel et institutionnel européen. Le rôle du Makhzen a été modifié et surtout étendu sous l'effet de l'épisode colonial et du nationalisme économique. De la même façon, la structuration sociale de la population marocaine n'offre plus beaucoup de ressemblance avec celle du XIX^{ème} siècle : les tribus n'ont plus d'existence politique ; une véritable classe moyenne urbaine a émergé ; en dépit d'une politique qui lui était très favorable, le monde rural a perdu une grande partie de son poids politique, etc.

Cependant, il est aujourd'hui frappant de retrouver certains de ces éléments dans la perception de l'impôt et du contrôle des activités économiques⁶³, dans la perception de la contrebande et de l'informel⁶⁴, dans la tradition du pouvoir de s'appuyer sur des

⁶² Voir les titres des différents chapitres de J-L. Miège, *op. cit.*

⁶³ La fiscalité est toujours ressentie comme illégitime : alors que, selon les normes internationales des pays en développement, le niveau d'imposition des activités formelles est relativement faible au Maroc, les enquêtes auprès des entrepreneurs montrent que le niveau de la fiscalité est considéré comme trop élevé ; il constituerait le premier ou second obstacle à la compétitivité de leurs activités (Observatoire de la compétitivité, *op.cit.*). Cette évaluation est en partie expliquée par l'existence d'impôts locaux nombreux, mal connus et parfois abusifs, ainsi que par les interventions fiscales makhzénienne imprévisibles et arbitraires.

⁶⁴ A l'inverse du trafic de stupéfiants, ces activités illicites ne sont pas considérées, par la plupart des acteurs économiques, comme des infractions (entretiens, procès-verbaux des condamnations récentes de grands commerçants). Par exemple, Chetrit, l'un des plus grands commerçants de Casablanca, affirmait récemment : "Je ne vois pas pourquoi je suis condamné ; tout le monde fait ça depuis vingt ans".

éléments extérieurs à sa propre société⁶⁵ ou dans sa stratégie : les négociations et les arrangements demeurent la règle même si, de temps à autre, des "campagnes", écho des *harka* passées, permettent au pouvoir d'exprimer sa puissance.

A partir de ces références historiques, on peut avancer une nouvelle interprétation de la situation actuelle : le contrôle de la société par le pouvoir central constitue l'enjeu interne de l'ouverture accrue de l'économie marocaine. Les campagnes actuelles ne peuvent pas être comprises comme l'expression, même rudimentaire, de réformes ou comme le préambule à la définition d'une politique économique. Elles révèlent au contraire une stratégie politique et sociale destinée à mieux contrôler la société. Autrement dit, c'est moins la nécessité de faire des réformes (il est désormais connu que l'ajustement a été essentiellement budgétaire et financier) que les nouveaux accords et les nouvelles contraintes extérieures ont contribué à révéler que l'urgence, pour le pouvoir, d'éviter l'épanouissement des potentiels de dissidence et de tenter de redessiner de nouvelles formes d'allégeance. Si elle n'était maîtrisée, la nouvelle donne pourrait donner des ailes à ces espaces d'insoumission, pourrait permettre une autonomisation plus achevée de l'économie par rapport au politique. Malgré la concentration des pouvoirs et l'apparente omniprésence de l'Etat-Makhzen, on peut lire la réaction actuelle du pouvoir marocain à la fois comme la prise de conscience de l'autonomisation croissante de la société et comme une tentative de reprise en main.

En dépit de la perception du poids croissant du pouvoir dans l'économie, certains indices peuvent en effet suggérer qu'un début d'émancipation, à la faveur de l'ouverture passée et de l'usure du pouvoir, est en train de se produire. Autrement dit, la dissidence économique tendait (et tend sans doute toujours) à être plus difficilement contrôlable.

D'une part, l'attitude de tolérance envers les petites activités illégales ou délictueuses n'a peut-être pas été aussi bénéfique et inoffensive qu'on le croyait. Même si ce discours est une rationalisation *a posteriori* d'une situation de fait (impossibilité de créer assez d'emplois, effets de l'inégalité et d'une concentration des richesses, etc.), il brouille la frontière entre ce qui est légal et ce qui est illégal.

D'autre part, alors que la société politique se sclérosait, la société marocaine a beaucoup évolué depuis les années soixante-dix. Ce n'est pas parce que les programmes d'ajustement n'ont pas été appliqués selon le schéma théorique qu'ils n'ont pas permis ou accompagné des évolutions sociales. La très forte augmentation du chômage⁶⁶, la croissance démographique et le rajeunissement de la population⁶⁷, l'urbanisation⁶⁸ et l'informalisation de l'économie⁶⁹... sont les miroirs de ces changements. Par ailleurs, à partir de l'espace de liberté économique volontairement laissé libre par le pouvoir en lieu et

⁶⁵ Stratégie traditionnelle et contemporaine d'alliance avec les commerçants juifs mais aussi avec les grands commerçants (ou grands groupes) étrangers ou les hommes politiques étrangers.

⁶⁶ Le chômage est passé de 9 % en 1960 à 15,3 % en 1992 et 17-20 % en 1995 et frappe de plus en plus les milieux urbains et les diplômés (33 % pour les jeunes diplômés).

⁶⁷ Cette croissance démographique passée explique que le chômage ne va pas diminuer rapidement. La croissance démographique et la baisse de la fécondité sont en effet très lents à produire leurs effets sur le marché du travail : jusqu'en 2020 au moins, l'offre de travail des jeunes augmentera. Voir Tapinos et al., op.cit.

⁶⁸ La population urbaine est passée de 29,3 % en 1960 à plus de 50 % en 1992. (Tapinos et al., op.cit.).

⁶⁹ En 1982, les estimations disponibles évaluent le secteur informel à environ 56 % de la population occupée non agricole (citée par J. Charmes, "Deux études sur l'emploi dans le monde arabe", Les dossiers du CEPED n°11, Paris, 1990).

place de politique sociale, certains entrepreneurs ont pu se développer. Ainsi en est-il par exemple des travailleurs émigrés qui ont pu faire largement fructifier leur capital, directement ou par des membres de leur famille. Enfin, le contexte de crise économique et de paralysie politique a bloqué toute possibilité d'ascension sociale "légale", laissant chaque jour davantage ce rôle au "système D" et à l'illégalité.

Par ailleurs, le fonctionnement par relations personnelles, le contrôle indirect du Palais par un système de protection, médiation et négociation n'ont peut-être pas empêché une certaine autonomisation. Une fois la protection obtenue, l'intercession concédée, la faveur octroyée, des actions indépendantes - voire hostiles⁷⁰ - peuvent se déployer, permettant l'émancipation d'une bourgeoisie commerçante dynamique. Récemment, un ministre de la Justice a même fait allusion à une possibilité de double pouvoir à partir des réseaux autonomes de la drogue, de l'immigration clandestine et de la contrebande⁷¹.

Dans ces conditions, les "campagnes" actuelles ne sont pas seulement l'expression conjuguée d'une restructuration politique interne en faveur des réseaux du ministre de l'Intérieur (attaque contre les anciens protégés du conseiller du roi récemment décédé, M. Guedira), d'un sabotage de l'alternance (éviter que ce ne soit elle qui bénéficie d'une politique d'"assainissement"), des risques budgétaires et peut-être économiques de l'ouverture, de la pression extérieure (montrer qu'on adhère aux normes internationales), de la volonté d'occuper l'espace politique (éviter la possible instabilité liée au problème de la succession d'Hassan II), de la volonté apparente de réforme, etc. Elles montrent avant tout que le pouvoir s'est senti menacé, qu'il entend réintégrer des activités qui lui échappaient en montrant matériellement et intensément sa présence : en prouvant notamment qu'il peut à tout moment "casser" un puissant et, surtout, modifier les règles du jeu (passer du critère d'allégeance à celui de légalité) ; autrement dit, en tentant de reprendre sous sa coupe une dissidence de moins en moins contrôlée.

Cette réaction peut se lire comme un révélateur de lucidité et de compétence : dans la tradition makhzénienne de contrôle de la dissidence, le pouvoir serait en train d'empêcher l'avènement d'une situation économique qu'il aurait été incapable de maîtriser⁷². Mais, comme en témoignent les dérapages de la campagne elle-même, elle révèle plutôt les limites d'un exercice discontinu et brusque du pouvoir et les limites du contrôle actuel sur la société.

Plus généralement, et au-delà du problème de la succession d'Hassan II, l'accord de libre-échange va précipiter l'inévitable renégociation de nouvelles allégeances. L'analyse de l'ouverture proposée plus haut a montré qu'elle risquait de provoquer des modifications dans les relations de pouvoir et dans les alliances, qu'il existait des acteurs menacés par la libéralisation accrue et que ces derniers n'étaient pas sans consistance politique.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le rapprochement avec l'Union européenne a toujours constitué une politique active de la part du pouvoir central, et très particulièrement du roi. On peut interpréter un tel parti pris comme une nouvelle démonstration de l'art de la négociation, de l'esquive et de la récupération qui caractérisent le Makhzen.

⁷⁰ Historiquement, on peut rappeler que des commerçants participèrent à la rébellion de Fès, alors même qu'ils avaient bénéficié des actions de Moulay Suleyman. Voir M. El Mansour, *op.cit.*

⁷¹ "Lors d'une conférence à Rabat le 6 janvier 1995, le ministre de la justice, Mohamed Idrissi Alaoui Machichi, a indiqué que le crime organisé existe au Maroc et que cette forme de délinquance menace les structures économiques, politiques et sociales". Observatoire géopolitique des drogues, *Géopolitique des drogues 1995*, La Découverte, 1995, p. 117.

⁷² Voir D. Ben Ali, *op.cit.*

On peut penser que, comme par le passé, ce dernier va essayer de s'appuyer politiquement et financièrement sur des acteurs ou des institutions n'appartenant pas à sa propre société, à un moment où les dissidences internes se multiplient. Cette stratégie semble effectivement constituer une constante de l'histoire du Maroc : sous Moulay Suleyman, Moulay Hassan ou Abdelaziz, les contacts avec l'Europe ont été permis et se sont développés en raison de leur vertu à diminuer la dépendance financière du Makhzen (dépendance par rapport aux ressources internes du pays, par rapport à la dissidence, par rapport aux groupes conservateurs). C'est ainsi qu'on peut comprendre la stratégie d'ouverture et d'alliance avec les marchands, ainsi que l'intervention directe et indirecte du Makhzen dans le commerce international. De la même façon, les Sultans se sont longtemps appuyés sur une armée noire (armée des Abids)⁷³ et sur des commerçants juifs. Aujourd'hui, il semble que le pouvoir voie dans sa relation privilégiée avec l'Europe une garantie institutionnelle, politique, économique et financière. Depuis le début de son règne, l'intérêt d'Hassan II pour les relations extérieures s'explique sans doute par le fait que ces dernières lui permettent de trouver les ressources symboliques et financières susceptibles de dépasser les blocages internes⁷⁴. Et cette ouverture à l'extérieur ne se cantonne pas à l'Europe : le développement des relations avec les pays du Golfe constitue une autre source de légitimation extérieure et un contrepoids important à l'influence européenne.

La capacité de récupération du pouvoir politique est, au Maroc, une des principales caractéristiques de la stratégie du Palais. A l'instar de la pratique des sultans du XIX^{ème} siècle, on peut considérer que le discours actuel sur les difficultés économiques, les consultations politiques et économiques ou la nouvelle "campagne " ne constituent pas une tentative de mutation du jeu politique mais, bien au contraire, l'énonciation de nouvelles "formes de régulation intégrées dans une identité autoritaire du système politique, et par conséquent de modes de médiation qui confortent le monopole de la «représentation» incarnée par le Roi "⁷⁵. Mais, dans ce jeu d'alliances, d'allégeances et de rapports de force, on ne peut cependant oublier l'ambivalence des relations extérieures : elles perturbent aussi la logique du Makhzen en accroissant les contraintes qui pèsent sur l'Etat et surtout en permettant aux acteurs dissidents de surmonter plus facilement les obstacles à leur autonomisation.

⁷³ Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord : des origines à 1830*, Grande bibliothèque Payot, 1994.

⁷⁴ Voir R. Leveau, "L'avenir du Maghreb", in R. Leveau et H. Bozarslan (dir.), *Islam et conflits de la modernité*, Berlin 1996.

⁷⁵ M. Tozy, 1991, *op.cit.*, p.166.